

Les Amis du Vieux Revest et Val d'Ardène
L'Amicale laïque **Loisirs et Culture**

Le Revest les Eaux et son École laïque depuis 1905



Photo d'école du Revest en 1915

Sommaire

2	Remerciements,
3	Note aux lecteurs,
4	Aristide Briand et la loi de 1905, par Bernard Oudin,
7	Promouvoir la laïcité, par Jean-Louis Biot, SG du CNAL,
9	Le socle de la République, par Jean-Paul Roux (UNSA Education),
12	Les députés varois votent la loi de 1905, par Christiane Martel (S.E. UNSA)
15	Historique de la construction de l'école Jules Ferry au Revest,
20	L'annuaire des postes des instituteurs au Revest les Eaux,
22	Cheilan, Instituteur au Revest les Eaux, par Jacques Girault,
24	Entretien avec Mme Roché Yvette,
26	Photos de classes de l'école Jules Ferry au Revest les Eaux,
56	Amicale laïque revestoise,
57	Historique de la construction de l'école de Dardennes,
69	Entretien avec Mme Giraud,
69	Entretien avec Mme Salomon,
70	Entretien avec Mme Dromson,
71	Entretien avec M. Teisseire René,
72	Teisseire René, par Jacques Girault,
80	Lettre de M. Theisseire Jean,
88	Photos de classes de l'école de Dardennes,
111	École Communale, Place Verdun,
112	Entretien avec M. Rocchi Philippe,
116	Photos de classes de l'École Communale,
145	Ecole maternelle Jules Ferry,
146	Entretien avec Mme Cressent Pascale,
148	Photos de classes de l'école maternelle Jules Ferry,
155	Annexes,
156	Inventaires en 1906 des biens se trouvant dans l'église du Revest,
160	Les régents des écoles du Revest, de 1610 à 1789, par R. Vernet.

Remerciements

- M. Biot Jean Louis, CNAL,
- M. Caldani Claude,
- Mme Cressent Pascale,
- M. d'Ollonne Christian,
- Mme Dromson,
- Mme Giraud Marie,
- M. Girault Jacques,
- Mme Guquet Hélène,
- Mme Martel Christiane,
- M. Oudin Bernard, Ligue de l'Enseignement,
- Mme Roché Yvette,
- M. Rocchi Philippe,
- M. Roux Jean Paul, UNSA Education,
- Mme Salomon,
- M. Teisseire René,
- M. Theisseire Jean,
- M. Vernet Roland,
- Mme Wicky Mireille
- Amicale laïque revestoise,
- Archives départementales du Var,
- Association des Amis du Vieux Toulon.

Ce document collectif a été réalisé par de nombreux Revestois et Revestaises. Notre École laïque est celle de tous, c'est l'École de la République. Elle nous a appris, entre autres, l'éveil du sens critique : mais ne le soyez pas trop à notre égard si toutefois, dans ces 168 pages, nous avons omis quelqu'un ou quelque chose !

Claude Chesnaud

Note aux lecteurs
par Claude Caldani,
Président des Amis du Vieux Revest et Val d'Ardène

« Nous étions ensemble à l'école », « C'est un – ou une – camarade de classe »... sont des expressions qui révèlent des souvenirs, souvent affectifs, nés dans la fréquentation commune de l'école de son village, de son quartier.

Les Revestoises et Revestois gardent de leur école de bons souvenirs, même si quelquefois, avec tel maître ou telle maîtresse cela n'a pas été toujours facile.

Depuis plus d'un siècle, avec les lois de Jules Ferry, puis avec la loi de 1905 sur la séparation de l'Église et de l'Etat, notre école est laïque, obligatoire et gratuite. C'est donc une école qui appartient au peuple et qui garantit la liberté de conscience. Ouverte à tous, c'est là que se forment les premières amitiés extra familiales, libres de toutes contraintes sociales.

Fidèles à notre vocation de ranimer la mémoire collective de notre Commune, nous essayons dans ce modeste ouvrage de rassembler quelques témoignages de ce que fut la vie scolaire au Revest depuis cent ans. Cela n'a pas été facile et le mérite de Claude Chesnaud est grand d'avoir réussi à regrouper textes et documents relatifs à cette période.

Il manquera peut-être des témoignages d'anciens élèves. Avec votre participation, cela pourrait faire l'objet d'une suite à ce document.

Document publié grâce au concours des « Cahiers de l'Égaré » que nous remercions chaleureusement.

Aristide Briand, artisan de la séparation de l'Église et de l'État

**par Bernard Oudin,
article écrit pour la Ligue de l'Enseignement**

Si l'on garde en mémoire l'influence d'Émile Combes dans la loi de 1905, il ne faut pas oublier l'action décisive du jeune député Aristide Briand qui fait déjà la démonstration de ses capacités diplomatiques dans la mise en place d'une loi qui ne laissait personne indifférent.

Janvier 1905.

Depuis un quart de siècle, une lutte sans merci oppose la République et l'Église catholique. Dans les années 1880, Jules Ferry a entrepris la laïcisation de l'école publique, ôtant les crucifix des salles de classes, excluant les ecclésiastiques du corps enseignant. Le conflit s'est exacerbé avec l'arrivée au pouvoir en 1902 d'Émile Combes, anticlérical fanatique, qui interdit la quasi-totalité des congrégations religieuses. En 1904, c'est la rupture des relations diplomatiques entre la France et le Saint-Siège. Et pourtant le concordat de 1801 n'est pas aboli et le catholicisme reste en principe religion d'État.

Pourquoi ce paradoxe ? Parce que, si les uns ne veulent pas de la Séparation, les autres ne sont pas très sûrs de la vouloir. L'Église, à l'époque très conservatrice – elle n'a reconnu la République que du bout des lèvres – ne se résout pas à renoncer à son rôle temporel. Comme l'a dit Anatole France, « elle ne veut pas être libre, elle veut être souveraine ». De son côté, Combes, en 1902, ne parle pas de Séparation et accepte seulement que la question soit étudiée en commission. La raison de cette réticence est que le Concordat permet à l'État de maintenir un étroit contrôle sur l'Église, d'avoir son mot à dire sur la nomination des évêques, lesquels n'ont même pas le droit de se réunir... Ce

n'est qu'en 1904 que Combes dépose un projet de loi, véritable machine de guerre, si antireligieuse que les protestants, jusque-là favorables à l'idée de Séparation, pour des raisons historiques faciles à comprendre, font cause commune avec les catholiques.

Le ministère Combes est renversé en janvier 1905. Le nouveau président du conseil, Maurice Rouvier, est peu au fait des questions religieuses. Il sait pourtant que la Séparation est devenue inévitable mais que le projet de Combes mettrait la France au bord de la guerre civile. En revanche, celui sur lequel planche la commission depuis bientôt trois ans semble plus acceptable.

C'est ici qu'entre en scène Aristide Briand.

C'est encore un quasi-inconnu. Né à Nantes en 1862, il a longtemps milité dans les rangs socialistes et a fait trois tentatives malheureuses avant d'être enfin élu député en 1902. La défection d'un collègue lui permet d'être élu à la commission constituée en vue de la séparation de l'Église et de l'État. Un autre hasard lui vaut d'être nommé rapporteur du projet.

Le gouvernement dépose le projet de loi en février 1905. Le débat s'ouvre devant la Chambre des députés le 21 mars, et dure trois mois et demi, pendant lesquels Briand occupe seul le devant de la scène, ni le président du conseil ni son ministre des Cultes ne se souciant d'intervenir.

L'Histoire retiendra surtout dans quel esprit il a conçu la Séparation, celui d'un divorce, si possible amiable. Briand est un diplomate né. Lui-même est incroyant et, comme tous les hommes de gauche de l'époque, hostile à la religion. Mais, contrairement à certains de ses collègues extrémistes, il préfère restaurer la paix civile et éviter l'affrontement.

Discrètement, il va jusqu'à prendre contact avec les rares membres de la hiérarchie catholique qui sont plus ouverts au dialogue, comme Mgr Fuzet, archevêque de Rouen. Il sait ce que les catholiques, la mort dans l'âme, sont prêts à accepter et les points sur lesquels ils ne transigeraient pas.

Pendant tout le débat, il doit ainsi batailler sur deux fronts. Un jour, il lance à la gauche : « Nous sommes en présence de l'Église catholique, avec la constitution qu'elle s'est donnée et que vous ne pouvez ignorer. Il y a des curés, il y a des évêques, il y a même un pape. Ce sont des mots qui peuvent écorcher les lèvres de certains, mais ils correspondent à la réalité ». Contre la droite, il sait aussi sortir les griffes, rappelant un jour aux députés catholiques qui l'accusent de spoliation que la fortune familiale de certains d'entre eux est faite de biens d'Église confisqués sous la Révolution et rachetés sous l'Empire... Maniant habilement le charme et la menace, il parvient à réunir une majorité sur son texte. Le 3 juillet, la Séparation est votée par 341 voix contre 233. Confirmée ensuite par le Sénat, la loi est promulguée le 11 décembre 1905.

La paix civile n'est pas immédiatement restaurée pour autant. L'année suivante, l'inventaire des biens d'Église sera l'occasion de nouveaux affrontements, et il faudra attendre la guerre et la fraternité des tranchées pour réconcilier croyants et incroyants.

Reste que, grâce à Briand, la société française a franchi, comme il le voulait « sans violence et sans heurts », une étape essentielle.

Une grande carrière l'attend, qui se soldera hélas par un échec : après la paix religieuse, il tentera en vain de réconcilier Français et Allemands, et de restaurer la paix en Europe. Mais ceci est une autre histoire...

Promouvoir la Laïcité

**par Jean-Louis Biot,
Secrétaire général du CNAL**

La loi de séparation des Églises et de l'État a cent ans cette année.

A cette occasion, le Comité national d'action laïque (**CNAL**)¹ a voulu connaître la représentation qu'ont les Français de la laïcité aujourd'hui. L'institut Csa a été chargé de réaliser un sondage à ce sujet. La loi du 9 décembre 1905 a posé des principes fondamentaux : liberté de conscience, liberté religieuse, neutralité de la République. Ces principes sont désormais intégrés et ne font plus débat. Le sondage l'indique. Tout comme il confirme sans ambiguïté le fort attachement des Français (trois sur quatre) à la laïcité de l'École et de la société. Cependant, une majorité d'entre eux (58%) estime que la laïcité est en danger. Les faits sont là et nourrissent cette appréhension.

L'accès à l'École publique demeure encore un combat dans certaines communes de notre pays. Le soutien scolaire devient, hors de l'institution, à l'initiative d'officines mercantiles, un marché lucratif. Cette orientation est dangereuse car elle porte atteinte aux missions du service public d'Éducation.

Dans la vie publique, l'influence et la pression des religions tendent à s'accroître. En France, l'État a commis une entorse à la République lors du décès du pape Jean-Paul II. En Italie, l'Église catholique a fait campagne, lors d'un référendum en juin dernier, contre la procréation assistée.

¹ : Le CNAL est composé des DDEN (Fédération des délégués départementaux de l'Éducation Nationale), de la FCPE (Fédération des conseils de parents d'élèves), de la Ligue de l'Enseignement, du S.E. (Syndicat des Enseignants de l'UNSA) et de l'UNSA-Education (Fédération de l'Éducation de l'UNSA).

En Espagne, elle s'est opposée au mariage des couples homosexuels. Dans d'autres pays, au nom de leur religion, des intégristes ont recours à la violence et au terrorisme pour déstabiliser des démocraties et imposer leur dogme.

Cent ans après, les principes de la loi de séparation restent singulièrement d'actualité. D'évidence, il faut continuer à débattre, s'engager, se mobiliser pour la laïcité. En bref, encore et toujours la promouvoir. Inlassablement et en toutes circonstances.

La loi du 9 décembre 1905

Article 1^{er} : La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes sous les seules restrictions édictées ci-après dans l'intérêt de l'ordre public.

Article 2 : La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte. En conséquence, à partir du 1^{er} janvier qui suivra la promulgation de la présente loi, seront supprimées des budgets de l'Etat, des départements et des communes, toutes dépenses relatives à l'exercice du culte.

Pourront toutefois être inscrites auxdits budgets les dépenses relatives à des services d'aumônerie et destinées à assurer le libre exercice des cultes dans les établissements publics tels que lycées, collèges, écoles, hospices, asiles et prisons.

Les établissements publics du culte sont supprimés, sous réserve des dispositions énoncées à l'article 3.

Article 28 : Il est interdit, à l'avenir, d'élever ou d'apposer aucun signe ou emblème religieux sur les monuments publics ou en quelque emplacement public que ce soit, à l'exception des édifices servant au culte, des terrains de sépulture dans les cimetières, des monuments funéraires, ainsi que des musées ou expositions.

Le socle de la République

Par Jean Paul Roux
Secrétaire général de la F.E.N. et d'UNSA Education
de 1997 à 2002

L'immense mérite de cet ouvrage réalisé par les associations revestoises aura été de rassembler cent ans de témoignages et de documents sur l'histoire de l'Ecole laïque de leur cité et de publier ce recueil alors que la loi du 9 décembre 1905 concernant la séparation des églises et de l'Etat vient tout juste d'atteindre son premier siècle.

Hasard ? Je n'y crois guère !

Réponse, en revanche, à un sentiment, qui nous étreint tous en ce début de millénaire. Celui de l'urgence à renouer les fils des fondamentaux qui ont fait la République et que l'Ecole Publique a pour vocation première de perpétuer.

Connaissant bien les amies et les amis qui ont contribué à cet ouvrage, je sais qu'une vie consacrée au service de L'Ecole et de la jeunesse, dans un engagement professionnel et social indissociable, a laissé intact en elles et en eux cet idéal. Ils partagent la même angoisse face à une société qui se fracture sous les coups de boutoirs de l'ultralibéralisme et qui en vient à douter d'elle. Une société qui se voit sans avenir parce qu'elle se vit sans projet.

Témoigner devient alors une nécessité.

Ces amis sont ainsi allés cueillir les fondamentaux de la République Démocratique et Sociale qui ont façonné son histoire, aux sources d'une petite cité rebelle, campée, fière, entre Caume et Faron et qui a certes longtemps donné son eau à l'ogre toulonnais, jamais son indépendance ! Ils ont voulu ainsi conter –ou rappeler- à chacune de ses citoyennes, à chacun de ses citoyens, à sa jeunesse surtout, une histoire qui leur appartient.

A ces jeunes, déjà citoyens d'aujourd'hui et surtout de demain, j'aimerais dire qu'en leur rendant ainsi leur passé, on les autorise à regarder leur avenir en face.

« Cette Ecole... n'est pas un Service Public ordinaire : elle est une institution de la République. Elle est un lieu et un temps où l'élève prend la mesure de son autonomie avec les autres pour se comprendre et comprendre le monde. Elle est un endroit où des enfants et des jeunes apprennent collectivement à se respecter et à vivre ensemble » rappelait la Ligue de l'Enseignement dans un ouvrage récent.

Elle a pu le faire parce que la loi du 9 décembre 1905, en laïcisant durablement l'Etat et ses institutions, a autorisé l'Ecole à devenir L'Ecole de tous, l'Ecole pour tous.

Au terme d'un long siècle de bruit et de fureur, elle le reste encore, contre toute attente.

Elle ne le demeurera dans la durée que si, refondée sur ses valeurs d'origine, elle a le courage de poursuivre une mutation engagée en 1989. Cette mutation, remise en cause sans trêve par les conservatismes de tous bords, menacée par le consumérisme ambiant et les concurrences cléricales ou marchandes, peine à se concrétiser.

L'Ecole a, certes, réussit sa « massification » Elle fonctionne mieux pour le plus grand nombre. Mais si plus de 70% d'une classe d'âge arrive au niveau du baccalauréat, si près de 60% entre à l'université, 70 000 jeunes quittent, chaque année, le système éducatif sans qualification et presque autant avec une qualification insuffisante. A cette source, s'alimentent alors les feux de l'exclusion et de la désespérance urbaine.

Affronter ce défi, ce n'est pas s'enfermer derrière d'illusoires frontières, c'est offrir la possibilité à chaque jeune de se construire ou de se reconstruire dans un projet personnel de formation qui lui permette de maîtriser son avenir et le monde dans lequel il vit.

Cet enjeu ne peut être la préoccupation des seuls éducateurs, ni même de la seule communauté éducative : parce que chacun est engagé dans l'éducation, la nation tout entière doit s'engager dans la transformation de l'Ecole.

Avancer aujourd'hui dans cette voie ce serait, alors, rester fidèle aux initiateurs de la loi du 9 décembre 1905. C'est d'abord à cette « ardente obligation » que nous appelle la mémoire des institutrices et des instituteurs qui ont donné vie à l'Ecole laïque de Revest les Eaux.



école Jules Ferry au Revest les Eaux

Les quatre députés du Var votent OUI à la Loi de 1905

**Par Christiane Martel,
Secrétaire Nationale du SNI-PEGC de 1985 à 1990**

La loi de 1905, dont nous célébrons le centenaire, a été le fruit d'un long processus de laïcisation, entamé dans les années 1880 par Jules Ferry et la promulgation des Lois qui portent désormais son nom. La loi de 1905, c'est une loi de pacification qui dissocie ce qui relève de la sphère publique et ce qui relève de la sphère privée. Elle clôture vingt cinq ans de tensions violentes.

En 1905, le Var compte quatre circonscriptions. Les électeurs varois, en 1902, choisissent trois socialistes : Maurice ALLARD, à Draguignan, Octave VIGNE à Brignoles, FERRERO à Toulon, et un radical : Louis MARTIN.

En cette période, deux camps existent chez les partisans de la laïcité. Le premier, héritier de la tradition jacobine, souhaite éradiquer la religion chrétienne et la confiner dans le domaine privé. Le second, celui de Jean JAURES et d'Aristide BRIAND, veut affirmer la neutralité de l'Etat à l'égard de toutes les religions et garantir la liberté de conscience de chacun, en conformité avec la Déclaration des Droits de l'Homme. La Chambre choisira la deuxième voie en votant la Loi.

Le 3 juillet 1905, nos quatre députés se prononcent tous en faveur de la Loi de séparation des Eglises et de l'Etat. Parmi eux, le socialiste Maurice ALLARD prend une part très active aux débats.

De 1902 à 1905, Maurice ALLARD participe aux travaux de la Commission chargée de préparer la Loi concernant la séparation des Eglises et de l'Etat.

Libre Penseur, héritier de la tradition jacobine, il intervient fermement à la Chambre durant le débat sur le projet de loi :

« Nous combattons les religions parce que nous croyons, je le répète, qu'elles sont un obstacle permanent au progrès et à la civilisation. »¹

« Nous voulons dire aux hommes et surtout aux enfants : personne ne détient la vérité. A toi, jeune homme, avec l'acquis de ton instruction, avec les données intellectuelles que tu pourras trouver dans les écoles publiques et dans tes études personnelles, à toi de te constituer ta philosophie personnelle et ta propre manière d'envisager le problème de l'infini. »²

Le 27 mars, dans la suite logique de ses convictions, Maurice ALLARD dépose un contre projet, le « contre projet ALLARD ». L'article premier précise : « La République ne reconnaît, ne protège, ne salarie, ne subventionne ni ne loge aucun culte. En conséquence, à partir du 1^{er} janvier qui suivra la promulgation de la présente loi, seront et demeureront supprimées des budgets de l'Etat, des départements et des communes toutes dépenses relatives, directement ou indirectement, à l'exercice des cultes. »³

Dans la discussion de ce contre-projet, Aristide Briand, rapporteur de la Loi, demande à la Chambre de repousser ce texte, véritable « projet de suppression des Eglises par l'Etat. » Malgré le vote positif des quatre députés varois, le projet ALLARD est repoussé : 59 pour, 495 contre.

Maurice ALLARD avait précisé, au moment du dépôt de son contre-projet, qu'il voterait le projet gouvernemental « parce qu'il engage un principe dont je suis partisan » même si son contre projet était repoussé. C'est ce qu'il a fait.

¹ Annales de la Chambre des députés – séance du 10 avril 1905 – pages 1623 à 1630

² Ibid

³ Annales de la Chambre des députés – séance du 10 avril 1905 – page 1622

La lecture des débats autour de la Loi de séparation des Eglises et de l'Etat le montre bien, les députés varois ont affirmé leurs convictions. De par leur vote, ils ont participé à ce mouvement qui, depuis 1905, instaure en France une situation singulière dans l'Europe, dans le Monde. La France un pays où chacun peut librement opter ou non pour une religion, où l'Ecole Publique accueille tous les enfants, sans discrimination aucune, et où les enseignants ont cette grande et belle mission de faire de ces petits d'hommes des êtres libres et responsables.



Aristide Briand

ECOLE JULES FERRY
Bd d'Estienne d'Orves

Construction du groupe scolaire et mairie au Revest

L'actuelle mairie du Revest les Eaux et les salles des deux écoles (garçons et filles) du rez-de-chaussée (place Jean Jaurès) ont été inaugurées le 25 septembre 1910. En 1910, au 1^{er} étage, au-dessus des salles d'école, il y avait les logements des instituteurs.

Dès 1905, selon le compte-rendu de la séance du Conseil municipal du 26 novembre 1905, prend naissance un projet de construction d'un ensemble groupe scolaire / mairie. Hermitte Joseph, maire de 1904 à 1906, propose d'utiliser le « moment où l'Etat est disposé à faire des sacrifices pour l'instruction laïque, obligatoire et gratuite », propose de répondre au rapport de la commission scolaire demandant au minimum l'installation d'une marquise pour la classe des garçons. L'école (qui était dans les locaux de l'actuelle poste) était trop petite et ne répondait pas aux règles d'hygiène de l'époque : les garçons avaient une modeste cour de récréation, les filles « séjournèrent dans la rue pendant les récréations ». Le Maire fit remarquer que les dépenses à faire au bâtiment seraient « inutiles et onéreuses pour la Commune ». De plus, la commune dispose déjà d'un emplacement sur l'avenue des Platanes, « emplacement qui pourrait être agrandi à peu de frais en achetant à l'amiable le terrain au-dessus du terrain communal ». Profitant de l'état « satisfaisant des finances de la commune », le Maire propose d'utiliser une éventuelle subvention de l'Etat de 45% et de louer l'école actuelle à des particuliers pour 400 francs par an.

Séance du conseil municipal du 3 mars 1907

Le Maire, Meiffret Pierre-François, commente le rapport défavorable sur les « conditions défectueuses et insuffisantes de nos écoles » et propose un projet chiffré dont la dépense s'évaluera à 42500 francs : 12000 francs pour la construction de la mairie et 30500 francs pour les écoles. La somme pour la construction de la mairie « demeure entièrement à la charge de la commune ».

Séance du conseil municipal du 13 septembre 1908

Coût total: 44000 francs

Dont : 12500 francs pour la construction de la mairie

L'État s'engage pour un montant de 14805 francs, soit 45% du coût. La Commune va faire un emprunt de 52000 francs.

Achat du terrain près de l'avenue des Platanes

Conformément à une promesse faite le 20 août 1906, le 21 mai 1909 M. Hermitte Séverin (marchand de bois) et son épouse Artigue Théodiste vendent 1234 m² à la Commune pour 3 francs le mètre carré. Ils avaient acquis ce terrain en l'achetant à M. Beilon le 26 mai 1904.

Séance du conseil municipal du 30 janvier 1910

Initialement, sur la façade du groupe école/mairie devait figurer l'écusson de la Commune. Lors de la séance du 30 janvier 1910, les élus revestois proposèrent l'installation d'une horloge, décoration plus utile afin d'obtenir l'heure !

Inauguration le 25 septembre 1910 à 21h30

Devant l'ancienne mairie, l'ensemble du Conseil municipal est présent autour de Meiffret Pierre-François, le maire. Les autres présents sont : le Garde Champêtre Meiffret Alexis, Isnard Cyril (Sergent de ville), Charlois (Conseiller général), Reynaud (représentant le maire de Toulon), Hermitte Séverin (Président du Groupe Revestois), Meiffret Polycarpe (Président du Syndicat agricole), Meiffret Laurent (entrepreneur) et un représentant des Ponts et Chaussées. La Musique salue le drapeau. Un cortège se forme, précédé du drapeau et de la

Musique. Ce cortège défile dans les rues du Village. La population suit en grand nombre. Devant la nouvelle mairie, le Maire prononce un discours dont voilà un extrait :

« Citoyens ! Citoyennes !

Le projet de construction d'un groupe scolaire est enfin réalisé. Notre Village est enfin doté d'une école convenable et d'une mairie en rapport avec les exigences des services municipaux. Nous vous avons conviés à fêter l'inauguration du groupe afin de marquer cette nouvelle étape vers le progrès. Il est juste, il est nécessaire que chacun des citoyens qui composent la grande famille revestoise se réjouisse de la réussite de cette venue du progrès, un acte de républicanisme et de justice.

Je remercie ce gouvernement qui a voulu arracher aux cléricaux l'enseignement confessionnel : il n'a pas voulu laisser s'enraciner dans l'esprit des enfants des idées erronées, des idées fausses, propres aux fanatiques, mais indigne d'un peuple libre. Il a toujours combattu l'ignorance qui fut toujours la cause première du « pouvoir » des monarchies, selon la parole de Mirabeau : « ceux qui veulent que le paysan ne sache ni lire ni écrire se sont faits sans doute un revenu de leur ignorance ».

Longtemps pour maintenir dans cet état d'ignorance qui étouffe l'esprit de révolte, nos ancêtres ont courbé le dos sous le poids de leur destinée, sans espoir d'affranchissement, ni pour eux, ni pour leurs enfants.

Mais les républicains sont venus, ils ont rompu les liens où étaient enserclés des millions d'humains pour rendre aux têtes asservies une fierté oubliée. Ils ont dressé en tous lieux des hôtels dédiés à l'intelligence et à la lumière ; ce sont les écoles dans lesquelles la République a entrepris une œuvre d'assainissement intellectuel et moral qui nous fait espérer un avenir meilleur.

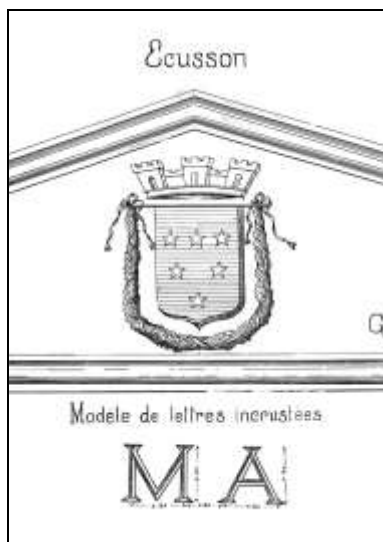
Nous n'avions jusqu'ici qu'un local étroit et ne répondant pas complètement à toutes les règles de l'hygiène.

Les enfants des riches ont été élevés dans des palais dont les prolétaires payent les frais. Nous n'avons pas construit pour nos enfants un palais, nous leur avons donné un local spacieux, bien aéré, bien éclairé.

Nous pouvons, Citoyens, être fiers de l'œuvre accomplie. Nous n'avons pas travaillé inutilement puisque nous avons travaillé à l'embellissement de notre Village, l'éducation, le savoir, l'avenir de nos enfants.

**Vive la République !
Vive le Revest ! »**

Après le discours du Maire, la Musique joue l'Internationale. Un apéritif d'honneur est offert à la population sur la place même de la nouvelle mairie. La fête se termine par un bal très animé.



Ecusson original du Revest prévu en 1910 sur le fronton Ecole/Mairie et remplacé par une horloge.

L'annuaire des postes (1927-1928)

Avis sur l'école du Revest les Eaux

L'annuaire des postes était publié chaque année, publication réalisée par l'Union Générale des Membres de l'Enseignement Public du Var (section du Syndicat National).

Elle donnait de nombreux détails afin de faciliter les mutations des instituteurs lorsqu'un poste était vacant.

Dans la préparation de l'année scolaire 1927-28, pour une vacance à l'école du Revest les Eaux, nous pouvons lire :

- 1- Altitude de l'école : 100 m environ, climat très sain.
- 2- 515 habitants.
- 3- 2 classes avec coéducation (1924).
- 5- Effectif : flottant ; rural ; beaucoup de campagnes.
- 6- Etat du bâtiment : neuf (1910) ; groupe mairie et école ; plan du bâtiment assez mal compris ; très salubre ; pas d'éclairage ; eau partout ; cabinets à tinettes ; préau ; réfectoire.
- 7- Emplacement du bâtiment et situation par rapport à l'agglomération : à l'entrée du village, en dehors de l'agglomération.
- 8- Viabilité des chemins : à 7km de Toulon ; très bonne route ; côte de 2km500 en arrivant.
- 9- Moyens de transport : autobus ; 3 services par jour ; tramway à 2km500 en arrivant (toutes les ½ heures).
- 10- Bureau de postes : facteur, receveur ; 2 distributions.
- 11- Jardin : l'école de garçons possède une treille de raisins de table et 1 figuier ;
- 12- Commerçants : suffisants, 1 restaurant.
- 14- Médecins, pharmaciens : de Toulon 30 francs la visite ; tarif de la ville pour médecins de la société de secours mutuels.
- 17- Recettes du budget de l'école : une somme prévue au budget communal.
- 18- Disposition générale du milieu envers l'Ecole : indifférent.

20- Chasse, pêche, ressources en distractions diverses : chasse ; société de musique assez active.

Les classes

3 - Fréquentation scolaire : mauvaise.

4 - État du mobilier : très bon.

5 - Matériel d'enseignement : assez complet.

6 - Salubrité, hygiène du local de la classe, volume : bon ; un peu humide, 205 m³.

7 - Etat des appartements (des instituteurs) : deux appartements très confortables au 1^{er} étage avec 3 pièces, cuisine et débarras.



Plan original (1910) du fronton Ecole/Mairie du Revest

Cheilan Louis Joseph **Instituteur au Revest les Eaux**

Extrait du « Maitron »
par Jacques Girault,
Professeur des universités à Paris 13

Louis Joseph Cheilan est né le 14 novembre 1897 et est mort à Toulon le 7 février 1981. Il était instituteur, militant syndical et socialiste SFIO.

Fils du conseiller municipal socialiste de Six-Fours (Var), Louis Cheilan, ouvrier chaudronnier à l'Arsenal maritime (Voir Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier français), Louis Cheilan, instituteur, se maria en septembre 1920 à Besse (Var) avec une institutrice. En poste au Revest les Eaux (Var), il était le seul Cheilan inscrit sur les listes électorales en 1929 alors que le Préfet indiquait qu'un Cheilan François était le secrétaire de la section socialiste SFIO. Etais-ce une confusion ou une coïncidence ?

Cheilan, toujours en poste au Revest les Eaux, fit partie du premier conseil syndical de la section départementale du Syndicat national des instituteurs à la Libération. Membre du bureau syndical, membre du comité de rédaction du bulletin, responsable de la publicité, il était délégué aux Unions locale et départementale de la CGT. Il devint en novembre 1946 le trésorier de la commission fêtes, loisirs et sports. Candidat suppléant à la commission de réforme, il fut élu, le 28 avril 1947, avec 862 voix sur 1240 inscrits et 877 votants. Il fut réélu au conseil syndical en novembre 1949 sur la liste « pour un syndicalisme indépendant et constructif ».

Retraité en 1952, Cheilan qui habitait Toulon, rue du docteur Fontan, quartier Saint Roch, faisait partie de la commission administrative de la section départementale de la Fédération de l'Education Nationale. Secrétaire de la commission des retraités de 1954 à la fin des années 50, il figurait sur la liste de candidats pour le conseil d'administration de la caisse primaire de Sécurité

sociale, en 1955 sur la liste « d'action mutualiste et d'amélioration de la Sécurité sociale » présentée par la MGEN.

Toujours membre du Parti socialiste SFIO, Cheilan figurait, aux élections municipales de Toulon, sur la liste « d'Union républicaine et socialiste d'action municipale », le 8 mars 1959, conduite par le maire socialiste sortant Le Bellegou, qui obtenait 12759 voix sur 89558 inscrits. Il avait été administrateur et vice-président de l'Office municipal des HLM.

Cheilan avait figuré sur les listes publiées en 1942 par le *Journal Officiel*, comme membre du Suprême Conseil de France, au titre de la loge « L'Action écossaise » (Grande Loge de France). Après la guerre, il était toujours vénérable toulonnais de la loge affiliée à la Grande Loge de France. En 1959, il faisait partie des militants de la section socialiste qui sympathisaient avec le Parti socialiste autonome.

Sources : Arch. Nat. : F7/13085 – Arch. Dép. Var, 3Z420 – Arch. J. Charlot (Centre d'Histoire sociale du XXème siècle). – Presse locale et corporative – Sources orales.

Entretien avec Mme Roché Yvette

Née à Toulon, je suis partie à l'âge de 17 ans d'abord à l'Ecole normale de Draguignan (de 1941 à 1944), puis de Nice (de 1944 à 1945). Mon premier poste, c'était à Montfort sur Argens (1945-46), puis Hyères, La Crau, La Farlède.

En 1953, j'ai obtenu ma mutation au Revest Les Eaux où je suis restée jusqu'en 1962 : j'enseignais en Cours élémentaires 1 et 2 et j'étais directrice.

De 1962 à 1972, j'étais directrice à l'école primaire de Saint Roch. C'est à l'école du Pont Neuf que j'ai terminé ma carrière (1972-1979) à 55 ans.

Je suis venue au Revest par hasard. Je cherchais un poste d'institutrice logé et proche de la mer : en vain. Il y avait un poste vacant à Lagoubbran où il y avait les poubelles de la ville de Toulon entreposées à ciel ouvert. Quand, avec mon mari, nous avons visité cette école, elle était envahie de mouches !

Nous avons cessé immédiatement notre visite et sur la route du retour nous avons vu un panneau « Le Revest ». Sachant qu'un poste d'instituteur était vacant, nous avons suivi l'itinéraire indiqué par ce panneau. Notre moto n'avait pas assez d'essence et dans la montée vers le Revest, ce fut la panne. M. Bègue, cantonnier du Village, passant avec son véhicule, nous a dit : « Ho, les jeunes, il vous arrive quoi ? » et sortit de son camion un bidon d'essence. C'était notre première rencontre avec un Revestoï. L'appartement réservé pour ce poste d'instituteur était libre : j'ai accepté immédiatement la mutation.

En classe, les débuts ont été difficiles. Si tout se passait bien avec le maire, M. Simonetti, ce n'était pas simple avec les enfants qui n'avaient pas l'habitude de travailler et qui étaient très indisciplinés. Parmi mes collègues, il y avait Marius Aubert qui venait de créer l'Amicale laïque. Il organisait de nombreuses activités avec les parents : représentations théâtrales où jouaient les Revestoï, sports (basket, football,...). Ces activités régulières m'ont permis de rentrer en contact avec les parents de ces élèves

turbulents, et cela a amélioré le comportement des enfants : en un an, tout était devenu normal en classe.

L'école avait une cantine où les enfants pouvaient amener leur nourriture qu'ils faisaient chauffer autour du poêle. C'était Mme Laure qui s'occupait de ce poêle. Les murs de la cantine avaient été décorés par M. Giacobazzi, M. Flori et mon mari.

Dans cette école, il y avait des encriers et des porte-plumes avec des plumes « Sergent-Major ».

C'est dans l'annexe de la cantine que fut installée, dans le Village, la première télévision. Les enfants pouvaient voir des émissions dans la journée. Le soir (tous les soirs) était réservé aux parents. La petite salle était comble lors des combats de catch, et nous avons mis un certain temps avant de savoir que ces combats étaient arrangés !

Un soir, des enfants, interdits donc de télévision car c'était le soir, ont tenté de voir la télévision en montant sur le toit de l'annexe de la cantine : le toit n'a pas résisté, l'un d'entre eux (sans se blesser) a traversé toiture et plafond avant d'atterrir sur le sol de l'annexe. C'est un éclat de rire général qui a salué « l'exploit ». A la mairie, on a moins ri puisqu'il a fallu payer les réparations. Nous taïrons volontairement le nom du cascadeur, mais M. Casalini Francis (par ailleurs adorable) pourrait nous donner quelques détails supplémentaires ...

En classe, les élèves avaient de bons résultats et je n'ai que de bons souvenirs : je suis toujours émue quand ces enfants devenus très grands viennent m'embrasser pour me dire bonjour. Notre école laïque est remarquable, celle du Revest est particulièrement remarquable.

Noms des instituteurs ayant enseigné avec Mme Roché au Revest les Eaux : M. Aubert Marius, Mlle Payen (puis épouse Bizzaro), M. Isnard, Mme Flori, M. Rocchi, M. Germond, M. Givaudan, Mme Villard, Mme René et M. Menez.



école Jules Ferry (1915)



école Jules Ferry (1928)



école Jules Ferry (1933-34)



école Jules Ferry



école Jules Ferry



école Jules Ferry (1936)



Place du Village (1938)



école Jules Ferry



école Jules Ferry (1939)



école Jules Ferry (1941)



école Jules Ferry (1941)



école Jules Ferry (1949)



école Jules Ferry



Mlle Renard (2^{ème} à gauche), institutrice au Revest (école Jules Ferry)
Photo prise sur le mur du Barrage en août 1949



école Jules Ferry (1949)



école Jules Ferry (1949)



école Jules Ferry (1949)



école Jules Ferry



école Jules Ferry (1950)



école Jules Ferry (1951)



école Jules Ferry (1953-54)



école Jules Ferry (1955-56)



école Jules Ferry (1956)



école Jules Ferry, sortie à Marseille (1957)



école Jules Ferry (1957-58)



école Jules Ferry (1957-58)



école Jules Ferry (1958)



Amicale laïque (1958)



école Jules Ferry (1958-59)



école Jules Ferry



école Jules Ferry, Noël 1959, M. Sauvaire (Maire), Mme Roché
et Mme Flori



école Jules Ferry (1959-60)



école Jules Ferry (1959-60)



école Jules Ferry



école Jules Ferry



école Jules Ferry



école Jules Ferry : sortie au Broussan (1960)



école Jules Ferry : sortie au Broussan (1960)
Les 2 « grands » : M. Roché Emile et M. Rocchi Philippe



école Jules Ferry (1960-61)



école Jules Ferry



école Jules Ferry (1961-62)



Ferry (1961-62) école Jules



école Jules Ferry : sortie à l'Estagnol (1963-64)
Classe de M. Rocchi



école Jules Ferry : sortie à l'Estagnol (1963-64)
Classe de M. Germond



école Jules Ferry (1964-65)



école Jules Ferry



école Jules Ferry



école Jules Ferry



école Jules Ferry



école Jules Ferry



école Jules Ferry (1966-67)



école Jules Ferry (1967-68)



école Jules Ferry (1967-68)



école Jules Ferry



école Jules Ferry (1968-69)



école Jules Ferry (1969-70)



école Jules Ferry



Noël 1971 : au centre, M. Vidal (Maire), à droite, Mme Bonavita



école Jules Ferry : 1^{ère} classe de neige au Plan de la Croix (1973)



école Jules Ferry (1976)

AMICALE LAIQUE REVESTOISE

La demande de création de l'Amicale laïque revestoise a été transmise au Préfet du Var en date du 8 février 1952.

Cette amicale avait pour objet :

- 7 diffuser la pensée laïque et défendre les institutions laïques existantes ;
- 8 établir un lien entre les familles et l'Ecole afin de permettre à celle-ci de remplir pleinement sa mission éducative et sociale ;
- 9 prolonger l'œuvre scolaire en promouvant l'Education populaire, notamment par l'organisation de loisirs culturels pour les adolescents et les adultes et permettre ainsi l'émancipation civique, intellectuelle, sociale, technique des habitants de la Commune.

Le premier conseil d'administration était composé de :

Président d'honneur	: M. Simonetti Pascal, maire du Revest,
Président	: M. Moretti Dominique,
Vice-Présidents	: M. Laure Marcel,
	: M. Sauvaire Alphonse,
Secrétaire	: M. Aubert Marius,
Secrétaire-Adjoint	: M. Violi Jean,
Trésorier	: M. Guiol,
Trésorier-Adjoint	: M. Granet René,
Membres du Bureau	: Mrs. Jalama, Dominici Jean, Féraud,
	Rieu, Moggia B., Médiani Marcel, Aude
	Louis, Graziani Dominique, Hermitte Jean,
	Marius Charles.

ECOLE DE DARDENNES
Chemin du Val d'Ardène

Construction du Groupe scolaire de Dardennes

Le Groupe scolaire de Dardennes a été réalisé par M. Bonnamy Marius (architecte, demeurant 10 avenue Victorine à Toulon) et M. Henry Marcel (bureau d'études et entrepreneur de la SETT, demeurant 82 avenue des Moulins à Toulon et au Revest les Eaux).

25/01/1952 : Lettre de l'Inspecteur d'Académie (M. Drouillon) favorable au projet pour 3 classes, 2 logements et une cantine.

17/04/1952 : conseil municipal où le Maire Simmoneti expose que M. Persechino consent de céder son terrain (4367 m²) à l'amiable.

3/05/1952 : M. Persechino signe une promesse de vente de son terrain.

08/08/1952 : lettre du Préfet au conseiller technique des constructions scolaires demandant d'étudier le projet modifié par le maire du Revest les Eaux.

29/08/1952 : la Commission départementale de contrôle des opérations immobilières donne un avis favorable à l'achat du terrain Persechino mais pour un montant de 1.300.000 francs.

04/09/1952 : envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception à M. Persechino pour le début d'une démarche d'expropriation.

08/09/1952 : conseil municipal où le Maire annonce que M. Persechino fait savoir qu'il maintient le prix de 1.622.292 francs, qu'il a déjà donné gratuitement 1500 m² pour l'agrandissement du chemin de la Salvatte et pour le chemin qui va à la future école. En conséquence le Maire et son conseil demandent qu'il soit donné satisfaction à l'intéressé.

12/09/1952 : lettre du Préfet au Maire du Revest les eaux : « Par délibération du conseil municipal en date du 8 août 1952, le conseil municipal a décidé de l'achat d'un terrain au prix de 1.622.292 francs. Dans sa séance du 29/08/1952, la Commission départementale du contrôle des opérations immobilières a donné un avis favorable à cette opération pour un montant de 1.300.000 francs (soit 300 francs le m2). En cas de refus du propriétaire, la seule solution qui reste est l'expropriation. »

26/09/1952 : lettre du Président du C.I.L. Dardennes (M. Vincent) au Préfet du Var pour soutenir le projet de groupe scolaire. Envoi en pièce jointe d'une longue liste d'enfants pouvant aller dans cette école.

27/09/1952 : délibération du conseil municipal où le Maire expose la nécessité de l'acquisition par la Commune du terrain Persechino au hameau de Dardennes pour la construction d'un groupe scolaire. M. Persechino pressenti sur le point de savoir s'il consentait à traiter à l'amiable, n'a donné aucune réponse à la lettre recommandée (avec A.R.) qui lui a été adressée le 4 septembre 1952. Cela entraîne une démarche d'expropriation pour une superficie de 4361 m2.

07/11/1952 : ouverture pendant 10 jours de l'enquête d'utilité publique. 34 signatures favorables à la création du groupe scolaire sur le terrain Persechino. Pas d'avis défavorable.

8/11/1952 : devis estimatif de l'architecte M. Bonnamy pour la construction du groupe scolaire

- 36.224.608 francs (dont 1.237.800 francs pour le matériel scolaire)
- 1.548.984 francs de frais d'honoraires pour l'architecte

8/12/1952 : arrêté de cessibilité

22/01/1953 : le bon de paiement pour travaux à exécuter pour la construction d'une école du 1^{er} degré était approuvé par l'architecte Bonnamy et le Maire du Revest les Eaux Simmoneti.

27/02/1953 : date de l'ordre d'expropriation du terrain de M. Persechino Antoine pour cause d'utilité publique.

11/03/1953 : lettre de M. Persechino proposant « de faire un sacrifice pour le groupe scolaire » en vendant à 600 francs le m², soit 2.616.000 francs au lieu des 1.300.000 francs proposés par l'Administration.

2/04/1953 : notification par extrait d'ordonnance portant expropriation pour cause d'utilité publique avec sommation au propriétaire en date du 2 avril 1953 et signée par M. Verne, Président du Tribunal civil de première instance à Toulon. Document remis à M. Persechino par le Garde Champêtre Gensac.

2/04/1953 : publication par le Préfet du Var par extrait d'une ordonnance pour cause d'utilité publique.

13/04/1953 : publication par le Tribunal d'instance de Toulon d'un certificat de non pourvoi contre l'ordonnance d'expropriation du 27/02/1953.

21/05/1953 : lettre du conseiller technique du Ministère de l'Education Nationale qui demande la réduction du hall ainsi que la réduction de la largeurs des couloirs, ce qui entraîne une surface bâtie inférieure, donc un coût global moindre. Dans cette lettre ; il est demandé au Maire du Revest les Eaux de faire établir des nouveaux plans conformes aux nouvelles normes. La cantine est proposée en supplément.

5/06/1953 : réunion du Comité départemental des constructions scolaires pour l'étude du groupe scolaire à Dardennes. Le projet comporte 3 classes et 3 logements. La Commission décide de ne retenir que 3 classes et 2 logements. L'Inspecteur d'Académie estime en effet que 2 logements sont suffisants, mais que l'on pourrait prévoir une chambre supplémentaire pour célibataire. Il est précisé que si la Commune désire la construction de 3 logements, elle devra prendre à sa charge cette construction.

12/06/1953 : arrêté du Préfet pour l'agrément du projet de construction d'une école à Dardennes dont :

- 3 classes de filles,
- 2 logements de Maîtres,
- attribution d'une subvention de 13.242.150 francs pour le projet.

20/07/1953 : conseil municipal modifiant le projet concernant le groupe scolaire à Dardennes suivant la demande du Préfet.

11/08/1953 : lettre du Président du Conseil des Directeurs de la Caisse d'Épargne au Maire du Revest les Eaux afin de l'informer du refus d'attribution de prêt pour l'exercice 1953.

21/08/1953 : lettre du Maire du Revest les Eaux qui demande au Préfet d'intervenir auprès du Ministre de l'Education Nationale afin d'obtenir le prêt demandé auprès de la Caisse d'Epargne.

16/10/1953 : lettre du Préfet pour procédure d'adjudication.

2/11/1953 : en conseil municipal, le Maire demande la possibilité d'un emprunt auprès de la Caisse d'Epargne de Toulon (remboursement en 30 ans).

2/11/1953 : lettre du Préfet au Maire du Revest les Eaux : « J'ai le plaisir de vous faire connaître que par dépêche du 23 octobre 1953, le Ministre de l'Education Nationale m'informe que votre commune a été proposée auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, en vue de l'octroi d'un prêt de 2.936.850 francs pour la construction d'un groupe scolaire au quartier de Dardennes. »

12/11/1953 : la Commission d'évaluation des Indemnités d'Expropriation (Président M. Boulouys, juge au Tribunal de Toulon) décide d'un montant de 1.853425 francs pour le terrain Persechino.

12/11/1953 : état de frais des opérations de cette commission

- coût du P.V.: 1000 francs
- indemnités de séjour et de déplacement des membres : 3350 francs
- frais de greffe: 1446 francs

20/11/1953 : résultats de l'adjudication, ouverture de 13 enveloppes.

10/12/1953 : Mémoire adressé par M. Persechino demandant 600 francs le m², portant la somme globale à 2.616.600 francs. Dans ce mémoire, M. Persechino précise qu'il a fait une promesse de vente en date du 3 mai 1952 avec la clause suivante : « promesse valable pour autant que l'acte définitif aura été passé dans le délai de deux mois à compter de la présente conversion. Passé ce délai, M. Persechino sera entièrement libéré de tout engagement vis-à-vis de la Commune. »

12/1953 : lettre du Préfet au Maire du Revest les Eaux lui demandant de prévoir le dépôt auprès du Greffe du Tribunal d'un mémoire en réponse.

16/01/1954 : lettre du Préfet pour avis sur la construction du groupe scolaire.

13/02/1954 : M. Persechino est débouté de son appel de la décision du 12 novembre 1953 par la Commission arbitrale d'évaluation des indemnités dues pour expropriation de propriété au motif que le prix fixé par cette commission est insuffisant. La Commission a évalué le prix à 425 francs le m². Cette somme est plus élevée que le prix demandé à l'amiable par M. Persechino lors de deux ventes effectuées par lui le 30 mai 1953 devant Maître Sabin (Notaire à Toulon). Ces ventes ont été consenties au prix de 299,40 francs le m² pour des parcelles de 507 m². De plus, M. Persechino s'évite les nombreux frais des lotissements en vendant à la mairie une parcelle de 4361 m².

18/05/1954 : le service de la Caisse des Dépôts et Consignations verse 1.849.344 francs à M. Persechino Antoine Jean.

31/01/1955 : Le Maire du Revest les Eaux écrit au Préfet pour un soutien auprès du Conseil Général pour une demande de subvention pour couvrir les frais d'achat de matériel pour le groupe scolaire de Dardennes, copie de ce courrier à M. Cauvin (Président du Conseil Général), M. Zunino (Député et Conseiller général) et M. Soldani (Sénateur).

21/06/1955 : P.V. de réception définitive des travaux. Document signé par le Maire du Revest (M. Simmoneti), l'architecte (M. Bonnamy) et l'entrepreneur (M. Henry).

2/07/1955 : présentation par l'architecte M. Bonnamy d'une note d'honoraires d'un montant de 957 554 francs pour travaux exécutés et de 430895 francs pour honoraires dus à l'architecte de 430895 francs.

26/02/1956 : lettre du Préfet du Var qui refuse de payer des sommes supplémentaires pour diverses modifications telles les clôtures. Un avenant avait aussi été proposé par l'entrepreneur Henry « suite aux difficultés rencontrées lors des fondations et divers terrassements ».

Inauguration du groupe scolaire de Dardennes

Il a été inauguré lors de l'hiver de l'année scolaire 1954-55. Les 3 enseignants nommés dès la 1ère rentrée dans cet établissement étaient :

- M. et Mme Giraud,
- Mme Villecroze.

Les personnalités présentes :

- M. Simonetti, maire du Revest les Eaux,
- M. Sauvaire Alphonse, 1^{er} adjoint,
- M. Aude et M. Cruciani, conseillers municipaux,

- M. Moretti, conseiller municipal,
- M. Mme Roché (directrice de l'école du Revest),
- M. Bègue (cantonnier),
- M. Gensac Maurice (garde-champêtre),
- M. Le Bellegou (sénateur maire de Toulon),
- M. Ottaviani (Préfet du Var),
- M. Simon (Inspecteur départemental),
- M. Féraud (délégué cantonal à l'Education Nationale),
- M. Bonnamy (architecte),
- M. Henry (entrepreneur),
- M. Icard (chef des travaux de maçonnerie),
- M. Lamouille (électricien),
- M. Vincent (Président du C.I.L.),

M. Sauvaire (1^{er} adjoint à la mairie du Revest les Eaux) et M. Simon (Inspecteur départemental) ont fait les discours d'inauguration. Les enfants (les « grands ») ont chanté « la Marseillaise » sous le préau. Un apéritif et un repas ont été offerts par la mairie.

La première rentrée scolaire a eu lieu le 17 septembre 1954.

M. Simonetti était très fier de cette réalisation. Tous les lundis il se rendait au hameau de Dardennes, généralement l'après-midi, et l'école avait presque chaque fois sa visite.

Les arbres dans la cour :

M. Bègue (le cantonnier), avec pelle et pioche, a creusé de grands trous dans lesquels il a planté tous les arbres de cette cour. Le portail sera déplacé par la suite.

Installation du chauffage central dans le groupe scolaire de Dardennes

Pendant plus de 3 ans, les élèves ont été chauffés au bois et au charbon. C'était Mme Laure, employée municipale qui avait la responsabilité du

bon remplissage des poêles, et M. Toretta Jean, habitant le quartier de la Ripelle, qui livrait le bois et le charbon.

18/5/1957 : conseil municipal décidant de l'installation du chauffage central au groupe scolaire de Dardennes.

4/12/1957 : installation du chauffage central par Perrin Georges, plombier au Revest les Eaux (route du Barrage) pour un montant total de 796000 francs.

Construction d'un préfabriqué sur le terrain du groupe scolaire de Dardennes

29/06/1959 : les 3 classes ne suffisant pas pour les 135 élèves en âge scolaire à Dardennes, le conseil municipal décide de la construction d'un préfabriqué. Coût global initial 2.266.000 francs.

1/08/1959 : début des travaux effectués par l'entreprise Schroth & Cie. (Altkirch dans le Haut Rhin) qui s'est engagée à réaliser ces travaux en 60 jours.

1/10/1959 : signature par le maire du Revest les eaux de la réception provisoire des travaux.

Dardennes 26 Sept^r 1962



Monsieur le Préfet du Var
à Draguignan.

2 pièces jointes

maître au préfet
Cmelle sur
Nappe



Monsieur le Préfet,

J'ai l'honneur de soumettre à votre
bienveillante attention le désir de notre C.I.L.
de voir se réaliser le plus rapidement possible
la construction d'une école dans le quartier
de Dardennes, commune du Puget les Eaux.

Le projet relatif à cette construction est
actuellement en cours. Les crédits nécessaires
devraient être prévus pour un avenir assez proche.

Toutefois, nous avons appris que des
difficultés dans l'acquisition du terrain mensu-
ré pourraient retarder la réalisation du projet.
par suite d'un léger désaccord sur son prix.

Je vous serais très obligé de vouloir bien

Signe... -

- signaler aux Services Administratifs
les pétitions qui étant donnée l'importance des
intérêts en jeu (une centaine d'enfants en âge
scolaire, dans la vallée haute de Dardennes (communes
de Toulon et du Revest) la création d'une école ne
paraît pas devoir être arrêtée par des difficultés
sans doute faibles à évanescer.

Je vous prie, Monsieur le Préfet, avec
l'assurance des remerciements de notre C.I.L.,
celle de mes sentiments très respectueusement
dévoués.

Le Président du C.I.L.



V. VINCENT, Président du C.I.L. de Dardennes
Dardennes par Le Revest les Eaux.

Ce point de vue des enfants domine dans la
question.

Copie de la plainte a été adressée à M^r le Maire
du Revest les Eaux.

Lettre écrite en 1952 par M. Vincent et adressée au Préfet du Var

Nos Instituteurs et Institutrices de ces 30 dernières années

Cette liste a été établie à partir de nos souvenirs et de nos diverses recherches ; toutes nos excuses si nous avons oublié un de nos instituteurs ou institutrices.

Ecole de Dardennes

1970	->	Theisseire Jean	->	1999
1991	->	Mira Catherine	->	1992
1992	->	Ferraci Robert	->	1998
1998	->	Cornileau Olivier	->	1998
1999	->	Garcia Jeanine	->	2001
1999	->	Roquin Marie	->	2005
2001	->	Louis Céline	->	2005
2005	->	Rioualen Mickaël	->	en activité
2005	->	Rippol Sophie	->	en activité

Entretien avec Mme GIRAUD

Après avoir obtenu mon brevet supérieur à l'E.P.S. de Draguignan, j'ai débuté en 1941 dans un hameau de Régusse. Je me souviens du logement qui était une ancienne petite étable à chèvre dont le sol était incliné. Il fallait compenser en mettant des briques sous le poêle et sous le lit !

En 1942, avec mon mari, nous avons obtenu un poste double à Cabasse. En 1954 nous avons quitté Cabasse pour Dardennes. Nous avons fait cette demande de mutation pour des raisons de santé (celle de mon mari) mais aussi et surtout parce qu'habitant Cabasse nos 4 enfants étaient obligés d'aller en pension afin de poursuivre leurs études à Brignoles car il n'y avait pas de transport scolaire.

J'ai de très bons souvenirs de l'école de Dardennes, aussi bien avec les enfants qu'avec les parents. Et pourtant, j'ai eu jusqu'à 56 élèves, sans l'aide d'une femme de service !

J'ai pris ma retraite en 1978 en ayant enseigné aux enfants des gitans du camp de la Ripelle la dernière année à l'Ecole Communale.

Entretien avec Mme SALOMON

Avec le temps, les souvenirs s'effacent : j'ai peu de souvenirs. J'ai débuté mon métier d'institutrice aux Salles où je suis restée 9 ans avec une classe unique. Puis pendant 4 ou 5 ans j'étais à Flassans, puis à Dardennes où je suis arrivée en 1955 et suis restée jusqu'en 1979. J'ai pris ma retraite à 59 ans. A Dardennes, j'avais les cours élémentaires (1^{ère} et 2^{ème} années). Il y avait peu d'enfants en difficultés scolaires. Les enfants venaient à pied à l'école car ni les parents ni les cars scolaires les amenaient, alors le soir je gardais les enfants qui en avaient besoin et leur donnais des cours supplémentaires d'une demi-heure à $\frac{3}{4}$ d'heure. Il fallait simplement prévenir les parents.

Entretien avec Mme DROMSON

J'ai été nommée à l'école de Dardennes à la rentrée 1964 et c'était seulement mon 2^{ème} poste d'institutrice titulaire. J'y suis restée 5 ans. L'école se voyait de la route dont elle était séparée par un simple grillage. Elle se composait d'un bâtiment abritant un préau, trois classes et deux logements de fonction dont un à l'étage.

J'occupais celui du rez-de-chaussée. La quatrième classe, la mienne, était un préfabriqué. Il n'y avait pas de cantine.

Un grand portail de fer s'ouvrait sur la cour de récréation très grande pour la petite taille de l'école. Une allée de gravillons longeait les classes, au centre un terrain de basket, plus loin un sautoir, et tout autour de l'herbe et quelques petits arbres.

Au fond, derrière le préfabriqué, un petit espace que mes enfants appelaient « la forêt » et où j'étendais le linge. Les élèves n'avaient pas le droit d'y jouer. Ni barrière, ni grillage et pourtant ils n'ont jamais transgressé l'interdiction.

Nous étions quatre collègues dont deux directeurs ! En effet les classes étaient mixtes mais il y avait l'école de filles de deux classes dirigée par une directrice, et l'école de garçons de deux classes dirigée par un directeur.

J'avais été nommée à l'école de filles dans une classe double : section enfantine, cours préparatoire d'une trentaine d'élèves. Pour l'apprentissage de la lecture nous avions « le livre que j'aime », un mélange de toutes les méthodes, pour le calcul bâchettes et boulier, et bien sûr nous écrivions au porte-plume. Les enfants de la section enfantine disposaient de jeux et de peinture mais certains s'initiaient déjà à la lecture.

De temps en temps, nous partions en promenade dans la colline. Mais pas de kermesse ni de voyage de fin d'année. La seule fête marquée était Noël. Toutes les classes étaient réunies Monsieur le Maire venait à l'école. Les enfants chantaient devant lui. Puis c'était la distribution de jouets et de friandises.

Pour finir, deux petites anecdotes :

- le facteur passant au moment de la récréation venait souvent nous remettre le courrier en main propre, bavarder un peu et surtout embrasser son petit garçon !
- le téléphone se trouvait dans l'école près du mur de séparation avec le logement de fonction que j'occupais. Quand l'école était fermée, si le téléphone sonnait, il fallait sortir de l'appartement, longer en courant les trois classes, ouvrir le plus rapidement possible la porte du couloir fermée à clé, courir à nouveau tout au long du couloir et enfin arriver à temps la respiration coupée, ou le plus souvent trop tard !

Entretien avec M. René TEISSEIRE

J'ai été formé à l'Ecole Normale de Draguignan de 1930 à 1933. Après avoir été brièvement instituteur à Fayence (15 jours, puis « mobilisé » !), j'ai pris mon véritable 1^{er} poste à Nans les Pins en octobre 1934 où je suis resté jusqu'en 1941. J'ai été alors muté par ordre du gouvernement de Vichy à Ginasservis où j'ai été instituteur et secrétaire de mairie. En juillet 1946, je suis devenu responsable à la Fédération Varoise des Œuvres Laïques : j'avais en charge l'organisation des colonies de vacances de notre département (1). J'ai cessé mon détachement à la F.O.L. en 1959. Quelque temps auparavant, j'étais venu voir Giraud à l'école de Dardennes. J'avais découvert une magnifique école avec une restanque fleurie, des genêts et des pins. Après la fin de mon détachement, c'est là que j'ai demandé ma réintégration. Je suis resté à Dardennes jusqu'à ma retraite en 1967.

(1) : c'est à ce titre que René Teisseire fonde le camp du Logis du Pin.

Teisseire René Alexandre Edouard

Extrait du « Maitron »

par Jacques Girault,

Professeur des Universités à Paris 13

Teisseire René est né le 30 octobre 1912 à Toulon, instituteur, marié, trois enfants, secrétaire général de la section du Var du Syndicat national des Instituteurs (1945-1946).

Son père, originaire de Belgentier (Var), dessinateur à l'Arsenal maritime de Toulon, membre du cercle socialiste éphémère de Belgentier, se présenta aux élections municipales dans cette commune. Sa mère, titulaire du brevet élémentaire, avait travaillé pendant la guerre à l'Arsenal. Elle assura pendant quelques années les garderies du jeudi dans les écoles de Toulon. Institutrice suppléante dans divers postes du département, notamment à La Mole, elle fut titularisée en 1930. Ils avaient deux enfants et habitaient le quartier de Saint-Jean-du-Var

René Teisseire reçut les sacrements catholiques. Après des études à l'école primaire supérieure Rouvière, il entra à l'Ecole normale d'instituteurs de Draguignan (Var) en 1930 après avoir été classé sur la liste complémentaire, l'année précédente. Il effectua son service militaire comme instructeur à l'école des mécaniciens de la Marine à Toulon (octobre 1933 – septembre 1934). Il se maria en septembre 1934 à Toulon avec une institutrice qu'il avait connue par la pratique du scoutisme à l'Ecole normale. Ils firent seulement baptiser leurs enfants pour ne pas déplaire à leurs familles.

Le couple fut nommé à Nans en 1934. Teisseire vota au premier tour des élections législatives de 1936 pour le député sortant, devenu membre du Parti socialiste de France, Carmagnolle. Il adhéra par la suite à la section socialiste SFIO de Nans. Membre de la Libre Pensée, il faisait partie aussi du mouvement de la coopération à l'école. Initié à la Franc-maçonnerie, loge de l'Ecole de la Sagesse (Grand-Orient de France) à Brignoles en 1936, spécialisé dans les questions du pacifisme et de la peine de mort ; il était toujours affilié en 1999. Mais

pour ne pas cautionner certains engagements de l'obédience, il ne payait plus qu'une partie de sa cotisation annuelle.

Teisseire fut mobilisé en septembre 1939 dans la Marine nationale (compagnie de gardes au 5^{ème} dépôt à Toulon). Déplacé d'office à Ginasservis en janvier 1941, malade, il ne rejoignit son poste que trois mois plus tard. Pendant la guerre, en relation avec les résistants locaux, il participa à la réorganisation administrative et sanitaire du village comme membre du Comité local de Libération et comme secrétaire de mairie jusqu'en septembre 1945.

Teisseire exerça par la suite, avec son épouse, à Solliès-Toucas à partir d'octobre 1945. Détaché officiellement de 1951 à 1959, dans les faits il l'était depuis mars 1947 (selon Julien Teisseire) ou de 1948 (selon une lettre écrite par René Teisseire en 1955). Titulaire fictif, avec l'accord de l'inspection d'Académie, de postes à Solliès-Pont (avec son épouse) puis à l'école du quartier Font-Pré à Toulon, il reprit une classe dans l'école de Dardennes au Revest à la rentrée 1959, dont il devint, en 1961, directeur, poste qu'il conserva jusqu'à sa retraite. Il habitait La Valette depuis 1949.

Teisseire devint membre du conseil syndical de l'Union générale, section départementale du Syndicat national des instituteurs dont la première réunion se tint le 15 novembre 1934. Il le demeura jusqu'à la guerre, particulièrement actif dans la commission de défense laïque dont il assura le secrétariat. Il critiqua fortement la condamnation par l'Eglise des hebdomadaires catholiques à orientations sociales, *Sept et Terre nouvelle*, dans le bulletin de mai 1938, sous le titre « Main tendue ». Il concluait ainsi : « tendre la main, une naïveté, peut-être même une lâcheté à moins que ce ne soit qu'un vil marchandage ! ». Ainsi, en juin, Amable Mabily, instituteur communiste, qualifia-t-il cet article de « méchanceté inutile » lui reprochant de ne pas désigner le groupe visé.

Quand le syndicat se reconstitua après la Libération, membre du conseil syndical, pour éviter qu'un communiste, seul candidat, soit élu, sur la suggestion d'Alziary (voir ce nom dans le Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier français) bien que membre des Amis de *L'Ecole émancipée*, Teisseire fut élu secrétaire général, le 4

juillet 1945, obtenant 8 voix au premier tour puis 9 au tour suivant. Il fut le dernier secrétaire général à conserver une classe d'enseignement, son successeur fut détaché. Il proposa notamment au Préfet de subventionner la Fédération des amis de l'école laïque (mai 1946). Après avoir participé au congrès national du SNI, il démissionna de cette responsabilité, le 27 septembre 1946, tout en demeurant secrétaire-adjoint et responsable de la commission d'action laïque (futur Cartel départemental d'action laïque), qu'il avait proposé en octobre 1946, et à la fédération des amis de l'école laïque. Au référendum du 12 mars 1948, il se prononça pour que la FEN choisisse l'autonomie. Le 13 mai 1948, il vota la mise en demeure de quitter le bureau de la Fédération de l'Education nationale-CGT, vœu visant certains membres du conseil syndical. Réélu au conseil syndical à la fin de 1949 sur la liste « pour un syndicalisme indépendant et constructif », il accepta, le 2 juin 1949, la motion revendiquant l'autonomie et demandant la « reconstruction d'une CGT démocratique ». Lors de cette élection, il figurait aussi sur la liste présentée par *L'Ecole émancipée*. Au sein du conseil syndical, il était délégué au Cartel départemental d'action laïque, au comité départemental des parents d'élèves. Secrétaire de la commission d'action laïque et du comité départemental de parrainage des écoles de l'Ouest, il faisait partie du comité de rédaction du bulletin. Avec le secrétaire du SNI Jourdan (voir ce nom dans le Maitron), il signa un appel au Conseil général pour obtenir une aide pour les organisations laïques, le 22 janvier 1949. Les sommes importantes obtenues furent réparties par les soins du SNI et de la Fédération des Œuvres Laïques. Aussi le secrétaire du Cartel national d'action laïque Clément Durand cita-t-il le Var en exemple. Mais le Conseil général, à majorité socialiste, conservait le « contrôle absolu » de l'utilisation de ces subventions et par là même faisait dépendre les œuvres laïques de ses largesses.

Teisseire utilisait certaines méthodes modernes depuis la fin des années 1930. Par l'intermédiaire d'Alziary, après la guerre, il rencontra le couple Freinet, effectua un stage (11-14 novembre 1945) à Saint-Paul-de-Vence, pratiqua les méthodes nouvelles pour lui

(imprimerie à l'école, journal scolaire) à Ginasservis. Quand il reprit la classe en 1959, il conserva quelques techniques de Freinet. Il prit part à la commission pédagogique du syndicat (1948-1952). En outre il militait pour la paix et contre le militarisme.

Le militantisme laïc de Teisseire s'étendit aussi à l'organisation et au développement de la Fédération des conseils de parents d'élèves dans le département. La fédération varoise naquit le 1^{er} juin 1948 et il fut le premier secrétaire en tant que secrétaire adjoint de la Fédération des Œuvres Laïques (1948-1952). Il désapprouva notamment les propositions faites pour que les adhérents de la FCPE s'inscrivent à la Ligue de l'enseignement.

A l'Ecole normale, Teisseire, à partir de 1930, avait été initié au scoutisme. Il fit un stage à Capy (Oise) et devint le responsable des éclaireurs dès 1931. Les Normaliens encadraient des enfants de la ville. En 1935, avec d'autres anciens élèves-maîtres, dont Rajau (voir ce nom dans le Maitron), il créa les Camps laïques dont le premier séjour se déroula à La Foux dans la commune de Cogolin, aidé par le Syndicat national des instituteurs qui lança des appels et patronna des kermesses ; puis en 1938 et 1939, à Bargemon avec l'aide de l'instituteur local Delpui (voir ce nom dans le Maitron). Après une saison à Ginasservis en 1942, le camp reprit en 1945, couplé avec le camp créé par les Jeunesses socialistes, et en 1949 à Mont-Louis (Pyrénées orientales), sans les JS. Nommé par le Préfet, en juillet 1946, Teisseire assurait l'intendance générale comme régisseur comptable des dépenses. En raison de son expérience, il devint, en 1950, le directeur des camps de vacances laïques au Logis du Pin dont il a été un des fondateurs dans le Haut-Var.

A partir de mars 1947, Teisseire fut le premier instituteur à être détaché « à titre officieux » auprès de la Ligue de l'enseignement, puis officiellement en octobre 1951, à l'UFOVAL jusqu'au 14 septembre 1959. Il assurait jusqu'en 1950 la totalité du travail de cette organisation (secrétariat de l'association « Colonies et camps de vacances laïques, secrétariat administratif). Jusqu'en 1949, le financement de ces colonies provenait des actions militantes des actions laïques. Par la suite, une part importante du financement fut

attribuée par le Conseil général. Le succès de ces colonies de vacances grandit : 244 colons en 1946, 1373 en 1959.

En 1950, Gérard Henry (voir ce nom dans le Maitron) lui fut adjoint. Celui-ci devenu secrétaire général de la Fédération varoise des œuvres laïques en 1951 commença à lui porter ombrage. Aussi, sans abandonner sa délégation UFOVAL, le bureau fédéral (auquel il ne fut pas réélu en juillet 1955) et le conseil fédéral, en 1954, Teisseire décida-t-il de transférer son bureau chez lui. Désormais, son nom et la mention de l'UFOVAL tendirent à se faire plus rares dans les publications et les affiches de la FVOL. Il fut aussi accusé de mauvaise gestion financière ; en réponse il affirma qu'on lui devait 275000 francs qu'il avait consacré à l'organisation d'un camp d'adolescentes dans le Haut-Var. Après l'avoir, le 18 octobre 1957, déchargé de ses tâches administratives et responsabilités fédérales, le 7 décembre 1957, le bureau de la FVOL décida de le suspendre de ses fonctions de délégué UFOVAL. Le rapport de la commission d'enquête, en février 1958, lui donna satisfaction et les accusations cessèrent progressivement. En outre depuis 1954, il occupait les fonctions d'inspecteur départemental des colonies de vacances.

Teisseire fut employé par le département pendant 2 ans au titre de l'association des colonies et des camps de vacances laïques placée sous l'autorité du département. Lors de la naissance de cette dernière en 1954, l'adjectif « laïque » avait été omis, il l'avait fait rétablir. En 1959, il désapprouva le nouveau projet renforçant le contrôle du Conseil général. L'organisation associative fut néanmoins maintenue. Après sa transformation en Office en 1960, puis en 1972, en Office départemental d'éducation et de loisirs, Teisseire désapprouva l'abandon de l'ancrage dans la laïcité. Mais il avait décidé de mettre fin à toutes ses fonctions rattachées aux colonies de vacances en septembre 1959. Ainsi prenait fin une période où Teisseire avait combattu pour une autonomie de l'organisation des colonies de vacances dans le Var et contre la tendance à la sélection sociale qui y progressait.

A la fin de son mandat de conseiller syndical au début de 1952, Teisseire quitta la plupart de ses responsabilités syndicales pour se

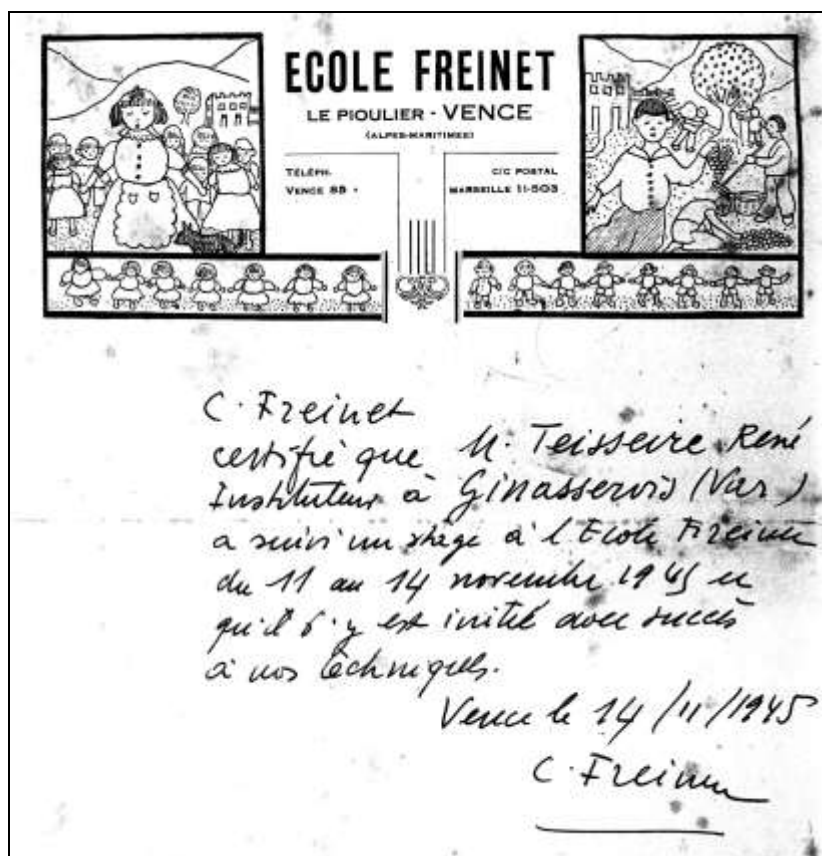
consacrer à sa délégation aux colonies et camps de vacances. Mais il retrouva en 1954 le secrétariat de la commission d'action laïque. A partir de décembre 1955, il se représenta pour le conseil syndical sur les listes des amis de *L'Ecole émancipée* (1956, 1958, 1960, 1962, 1968). Sur les questions des œuvres laïques, dans son conflit avec Henry, il reçut peu d'aide de ses camarades syndicalistes, y compris de la part de ses amis de *L'Ecole émancipée*. Ce contexte expliquait, sans doute, son appel à voter pour les listes « Unité Indépendance et Démocratie » en 1973. Pourtant en 1990, il figurait à nouveau parmi les candidats de la liste de *L'Ecole émancipée* en 37^{ème} position comme « retraité ».

Teisseire fut élu membre du conseil départemental de l'enseignement primaire en avril 1938. A nouveau candidat, réélu, le 3 décembre 1945 avec 271 voix sur 291 votants et 336 inscrits, il ne se représenta pas en décembre 1951. Membre de la commission administrative paritaire départementale en 1948, il y siégea jusqu'en 1952.

Quand la section départementale de la Mutuelle générale de l'Education nationale se constitua, le 13 mars 1947, Teisseire fit partie de son premier conseil d'administration.

Dans les années 1970, son épouse née Augusta Cotte, adhérente de la section socialiste, se présenta aux élections municipales de la Valette sur une liste de gauche.

Sources : Presse syndicale – sources orales – renseignements fournis par l'intéressé – TEISSEIRE Julien : idéologie d'un instituteur varois, des origines aux expressions. René Teisseire, né en 1912 (mémoire de maîtrise, Université de Provence, 2001, 232p).



**Attestation de suivi de stage de M. Teisseire René
à l'école Freinet, signée par Célestin Freinet (1945)**



M. Teisseire René
Instituteur à l'école de Dardennes de 1959 à 1967
Fondateur du Camp du Logis du Pin
(Photo prise en 1936 au Camp laïque de la Foux)

Lettre de M. Theisseire Jean

Instituteur à l'école de Dardennes de 1970 à 1999

« Quels furent mes engagements qui allaient dans le sens de la loi 1905 ?

- Faire en sorte que notre Education Nationale soit meilleure que la confessionnelle, qu'elle donne une instruction solide et promotionnelle, qu'elle soit une formation à l'esprit critique, au respect des autres, à la solidarité, bref à la citoyenneté.
- Formation à l' esprit critique: quand j'ai été nommé directeur des garçons en 1970 à Dardennes, il y avait une coutume dans l' aire Toulonnaise (révoltante à mes yeux), qui sous prétexte d' apprendre l' épargne aux élèves, consistait à récolter l' argent qu' ils apportaient sur leur compte et en tenir les écritures, transformant les instits en collecteurs de fonds pour la Caisse d' Epargne de Toulon (celle qui a payé la construction du Lycée confessionnel de la Cordeille en achetant à prix d'or aux curés, l'emplacement actuel de leur siège, près de la place de la Liberté!!)

Comme nous avions besoin de maillots pour nos rencontres sportives, nous en avons demandé à cette banque, en précisant "sans publicité". La réponse fut négative. Je lus cette réponse à mes élèves de CM2 en dénonçant les cadeaux personnels faits aux instis collecteurs et les bénéfices que la Caisse d'Epargne engrangeait. La révolte née, nous décidâmes de répondre et ce fut un excellent exercice collectif de français bien argumenté qui se terminait par cette conclusion -en raccourci- : "pas de maillots, plus d'épargne". Trois jours après, un employé de cet organisme nous apportait, à l'École, des maillots neufs sans publicité.

Par cette action, mes élèves avaient compris une démarche de réflexion et une démarche d'action par l'établissement d'un rapport de force et le poids de celui- ci quand il est l'émanation

d'un groupe solidaire et déterminé.(et à partir de là ils n'apportèrent plus d'argent à l'Ecole, de leur propre chef)

- La tolérance et la Laïcité : j'avais demandé à un élève maghrébin de nous parler de la religion musulmane: l'Islam. Ses informations et la discussion permirent aux enfants de connaître autre chose que la religion catholique, de découvrir que certains n'avaient pas de religion et s'en portaient très bien, et qu'ils étaient plus libres que les autres car non soumis à des dogmes contraignants, surtout influents sur des esprits fragiles et vulnérables et qu'ils avaient leurs propres libre-arbitre et libre-pensée.

(Tolérance et laïcité qui ne furent pas respectées plus tard à la cantine, qui servait, malgré mes multiples interventions, du poisson le vendredi, imposant ainsi à tous, un dogme de la religion catholique, avec -si j'ose dire, la "bénédiction" de la municipalité à cette initiative sectaire.)

- *La vie collective et l'activité physique* par l'envoi en classe de neige, après une rude bagarre avec le Maire, M. Vidal, qui ne voyait pas la nécessité d'envoyer des enfants de la campagne... à la montagne.

Encadrant les stages de formation aux C.E.M.E.A. (Centres de Formation aux Méthodes d'Education Active, organisme de formation des cadres de centres de vacances et classes de neige) et dirigeant saisonnièrement un centre de classe de neige à 04 Jausiers, j'ai dû développer tous les arguments que j'avais acquis pour le convaincre. J'y arrivais mais il y mettait une condition : que les classes de CM2 de Dardennes et du Revest partiraient en alternance une année chacune : mon accord fut immédiat, ce qui était bon pour Dardennes l'était aussi pour le Revest.

De la même façon, il a fallu batailler pour envoyer ces élèves à la piscine et à la patinoire, et ce fut accepté dans les mêmes conditions.

Ainsi ils purent sortir de leur cadre scolaire pour découvrir une autre façon de vivre à travers la vie collective et ses richesses

comme le tissu relationnel, le respect des autres, de la citoyenneté, d'autres habitudes alimentaires, d'autres milieux et professions, et surtout une cure de santé car 1 heure après l'arrivée à 1000m d'altitude s'installe dans nos organismes une polyglobulie (fabrication accélérée de globules rouges) bénéfique pendant le séjour et qui se stabilise après 3 semaines à cette altitude pour se maintenir pendant plusieurs mois après le retour (on peut d'ailleurs se demander ce que valent, dans ce domaine, les classes actuelles de l'ODEL- Var qui durent ... 9 jours ! , mais on peut dire ainsi que le nombre de classes a doublé !

- *L'ouverture d'esprit* en sortant du carcan des programmes ministériels, en créant un labo photo dans le studio inoccupé des appartements de fonction. Après 16h30, séance d'initiation à la photo pour les élèves volontaires –gratuité totale pour eux ... et bénévolat pour moi ; en les initiant à la prise de vue, aux développements pellicule et papier, aux trucages, aux comptes rendus explicatifs pour les camarades non présents. Ce qui était, outre la technique, une activité de lecture d'images – plus tard dans les programmes de la classe de 5°- qui aida les élèves à ne plus rester bêtement collés à la TV (comme le souhaite M. Le Laye, président de TF1) en leur permettant de prendre du recul par rapport à l'image et ainsi de ne plus les gober bêtement (Nous avons fait un trucage 30 x 40 cm d'une soucoupe volante et l'avons présenté le lendemain à toute la classe, avec explications et conclusion : c'est pareil au ciné et à la télé ! et un point de gagner !!).

Je pourrais en écrire ainsi, des pages et des pages.

Quand le groupe scolaire a été créé, en 1976 avec plus de 3 classes, (où le groupe écrase l'individu sans l'enrichir et celui-ci ne peut plus enrichir le groupe - j'avais fait le choix toute ma carrière de ne travailler que dans des villages et jamais plus de trois classes-), avec des classes plus petites, un bâtiment alu-béton, une cour minuscule par rapport au nombre d'élèves,

aucune concertation avec les usagers – parents, enseignants-, un ras- le- bol du corset des programmes et de la quête de « résultats » au collège, c'est à dire des bonnes notes, je demandai à Mme Caron , Inspectrice des Maternelles si elle était d'accord pour que j'exerce à l'Ecole de Dardennes devenue alors –en 1976-Ecole Maternelle. Réponse : savez vous jouer, chanter, danser, bricoler, écouter, observer, raconter des histoires, avez-vous les vertèbres souples ? si oui allez-y ! Je fus ainsi le premier homme en maternelle dans le Var. (la 1^{ère} conférence pédagogique ne fut pas sans mal : une centaine d'institutrices et moi seul au milieu, regardé comme un cheveu sur la soupe !).

En Maternelle, je fus beaucoup plus libre pour me donner les moyens de mettre en conformité ma conception de l'Education (issue en grande partie des idées des CEMEA) avec mes actes.

Le labo photo fut transféré à l'intérieur de l'Ecole, dans la « cuisine » sous le préau, pour me permettre de proposer une initiation –positif négatif- avec des éléments recherchés dans la cour, par 3 ou 4 enfants, pendant les heures scolaires, les autres étant pris en charge par l'ATSEM (agent territorial spécialisé en école maternelle) en accord avec ces activités d'éveil.

La restanque à l'arrière des préfabriquées se transforma en basse cour avec poules, lapins, biche, cochons vietnamiens, chèvre, bouc, parfois perdreaux et même moutons noirs du Verlay (le Puy en Velay, cette ville de Haute Loire dominée par une immense statue religieuse, comme au Mandarom près de Castellane !)

Les animaux étaient nourris par les enfants qui ramenaient de la maison des épluchures et les distribuaient aux animaux. Ils ramassaient les œufs qui étaient tirés au sort et emportés chez eux, (chacun avait le sien avant de passer à un autre cycle complet de distribution) ou utilisés pour confectionner, eux-mêmes des gâteaux pour les anniversaires.

Des jeux de cour furent construits par mes soins, ou avec l'aide des employés municipaux, ou avec des copains mais toujours après une proposition de la conseillère pédagogique en EPS, ou avec son assentiment, donc avec l'accord de ma hiérarchie : un pont de singe, un téléphérique, une cage à écureuils, un mur d'escalade, une pataugeoire, un tunnel en buses de béton... Je vous fais grâce des batailles menées auprès de la municipalité pour obtenir ces aménagements non conventionnels et des explications et justifications pédagogiques à donner pour transformer peu à peu cette cour en terrain d'aventures où les enfants pouvaient agir et prendre des risques mesurés et formateurs : pas un seul accident scolaire en 25 ans (Une cour d'école dans l'esprit de beaucoup c'est...goudron-goudron ou...goudron-béton !).

En même temps il y eut quelques bicyclettes de récupération, puis celles des élèves : il a fallu expliquer, là encore, aux enfants et aux parents que :

- le vélo de chacun devait servir à tous et qu'apprendre à prêter est un acte relationnel riche de civisme et de générosité,
- que l'acquisition de l'équilibre était formatrice de l'affinement des terminaisons nerveuses au bout des membres, et indispensable pour l'écriture, que la bicyclette était favorable au balayage du champ de vision (obstacles fixes, mobiles et/ou imprévus), à l'anticipation visuelle que cela exige et qu'on retrouve comme nécessaire dans les derniers travaux sur les compétences à acquérir pour l'apprentissage de la lecture.

J'ai organisé des classes de découvertes : du bord de mer à Porquerolles, de la montagne à Seyne les Alpes –là encore les premières dans le département, pour les maternelles.

- *mer*, avec « optimists » à fond transparent (aménagés par moi) pour une vision sous-marine -4 enfants-, tirés à petite

vitesse, comme des wagons, par un zodiac, sur des hauts fonds, découverte de la vie aquatique au bord, baignades, promenade sur l'île, initiation à la plongée (grâce à un parent, M. Pisson, alors responsable du caisson hyperbare de St Anne, maître nageur diplômé, qui avait installé deux sorties supplémentaires à sa bouteille d'air comprimé, et qui nageait avec un enfant dans chaque main, tous trois munis d'un casque et d'un embout). Cette classe était organisée en commun avec le CP de Mme Bertodon, du groupe scolaire.

- *montagne*, sans activité ski de descente (déconseillé avant 6/7 ans), mais recherche de traces d'animaux, sorties en raquettes avec un animateur en écologie, découverte du torrent de la Blanche, d'une bergerie / étable d'altitude, de la forêt, ...et baptême de l'air en passant, à l'aérodrome de Vinon (Fallait-il que les parents et l'Inspectrice d'alors me fassent confiance pour permettre ces activités !! Ils avaient compris comme moi, combien elles étaient plus enrichissantes, et en même temps complémentaires au travail fait en classe !!) Ouverture vers les autres : nous avons reçu, dans notre Ecole, quelques classes venues du Revest ou de l'extérieur avec qui nous avons des échanges conviviaux, comme la castagnade à Dardennes ou plus culturels comme la rencontre avec le peintre Plagnol à Toulon ou la visite du musée Picasso à Antibes, organisées par Mme Bertodon.

Le préau a vu la naissance d'une grande fresque, réalisée par les élèves en plusieurs séances, grimpés sur un échafaudage et sous la direction du peintre JP Giacobazzi (un copain des colo du Logis du Pin).

Nous « sortions » une fois par semaine dans les environs (actuellement recouverts de lotissements et maisons), souvent à la ferme de Mme et M. Musso Jacque et Francis, toujours accueillants et disponibles pour répondre aux questions.

Nous avons fait beaucoup de travail sur les contes, sans support illustré pour développer l'imaginaire et avec images pour comprendre les effets

de plongée, contre- plongée, la place et le rôle de la musique ou du bruitage (par exemple en écoutant, les yeux fermés le film qui passait et déterminer les phases d'action : «le Roi et l'Oiseau » est un support fantastique pour ce travail).

Comme je pense que nous devons expliquer notre travail aux familles, créer un lien autre que le carnet de correspondance (qu'on commence à voir apparaître en Maternelle !), les faire participer à ce que vivent leurs enfants, 6 ou 8 h /jour hors de leurs regards, j'invitais les parents à venir passer une demi journée à l'Ecole, quand ils voulaient dans l'année, et même plusieurs fois, mais sans dépasser 2 personnes à la fois afin de ne pas créer de situation artificielle, style « journée portes ouvertes ». Quelle découverte de se retrouver avec leurs propres souvenirs, avec la vie d'une classe, avec le comportement de leur enfant dans une situation méconnue. Il n'y eut que des bénéfices à tirer de ces expériences : enfants fiers de montrer leur travail en présence de Papa, Maman, ceux-ci découvrant souvent des attitudes inconnues à la maison, relations plus conviviales avec l'Ecole, parents devenus « avocats » de l'éducation.

Nous faisions une fête de fin d'année (Je n'aime pas le mot kermesse qui contient « messe ») où les enfants :

- apportaient des jouets qu'ils n'utilisaient plus, -mais en bon état- pour en faire des lots à gagner aux cours des jeux alors organisés,
- préparaient glaces et gâteaux pour les parents qui venaient,

et tout cela dans le respect d'un des trois principes fondamentaux de l'Ecole publique : LA GRATUITÉ.

Depuis 1976, tout a été gratuit à la maternelle de Dardennes : pas de participation à une coopérative, aucune activité ou fête payante ! La municipalité, qui gère de par la loi, le fonctionnement de l'Ecole communale, avait à ma demande, augmenté sa participation pour ne pas faire payer les familles et transformer l'Ecole publique en Ecole privée, fonctionnant avec des fonds privés. Les enseignants ne sont pas des banquiers et les parents des tire-lire.

Nous faisons des sorties à la mer, pour approvisionner l'aquarium, pour nous baigner –dans le stricte respect de la réglementation (périmètre de baignade artisanal- et efficace-, maître nageur sauveteur –parent pompier ou autre-, des sorties un peu folles comme la traversée du canal souterrain des Arrosants avec bottes et lampes électriques, sauts de restanques dans la colline, sorties à thème comme pour les plantes aromatiques avec exercices gustatifs de reconnaissance.

Toutes ces activités ont pu être réalisées grâce :

- à une coopération indispensable avec les 2 autres acteurs de l'Education que sont les parents et la municipalité et son personnel attaché à l'Ecole (et je les remercie)
- à une grande compréhension et au soutien des deux Inspectrices qui avaient la Maternelle de Dardennes sous leurs responsabilités successives : Mme Caron, puis Mme Baudillon (et je les remercie)
- Je les ai encore plus appréciées quand j'ai eu à faire à un inspecteur « généraliste » les 4 ou 5 dernières années, et avec qui c'était la bagarre permanente, jusqu'à demander l'arbitrage de l'Inspecteur d'Académie ! Quand on a des convictions il faut les défendre envers et contre tout.

Ce type d'Ecole, moyen privilégié d'Education Laïque et citoyenne, reste le meilleur système de formation des individus pour un monde sans religion ou secte, (une religion n'est elle pas une secte qui a réussi ?) sans égoïsme, tolérant, généreux, solidaire et restera le dernier rempart contre de nouveaux maux que sont la marchandisation, le consumérisme, l'intégrisme, la grégarité.

Bon courage, l'action est maintenant votre affaire à tous. »



Hiver 1954 : inauguration de l'école de Dardennes
Discours d'Alphonse Sauvaire, Adjoint au Maire.
Le Maire, M. Simonetti (au centre de la photo, avec un chapeau)



Hiver 1954 : inauguration de l'école de Dardennes
Discours de M. Simon, Inspecteur départemental de l'Education Nationale



Hiver 1954 : inauguration de l'école de Dardennes
Les personnalités pendant que les enfants chantent la Marseillaise



Hiver 1954 : inauguration de l'école de Dardennes
« les Grands » enfants chantant la Marseillaise



Hiver 1954 : inauguration de l'école de Dardennes
M. Gensac Maurice (Garde-Champêtre) et M. Bègue (Cantonnier)



école de Dardennes



école de Dardennes (1955)



école de Dardennes (1955)



école de Dardennes (1955)



école de Dardennes



école de Dardennes



école de Dardennes (1956)



école de Dardennes (1957)



école de Dardennes (1957)



école de Dardennes (1960)



école de Dardennes



école de Dardennes



école de Dardennes (1960-61)



école de Dardennes (1960-61)



école de Dardennes (1960-61)



école de Dardennes (1961-62)



école de Dardennes (1961-62)



école de Dardennes (1961-62)



école de Dardennes (1962)



école de Dardennes (1962-63)



école de Dardennes (1962-63)



école de Dardennes (1963)



école de Dardennes



école de Dardennes



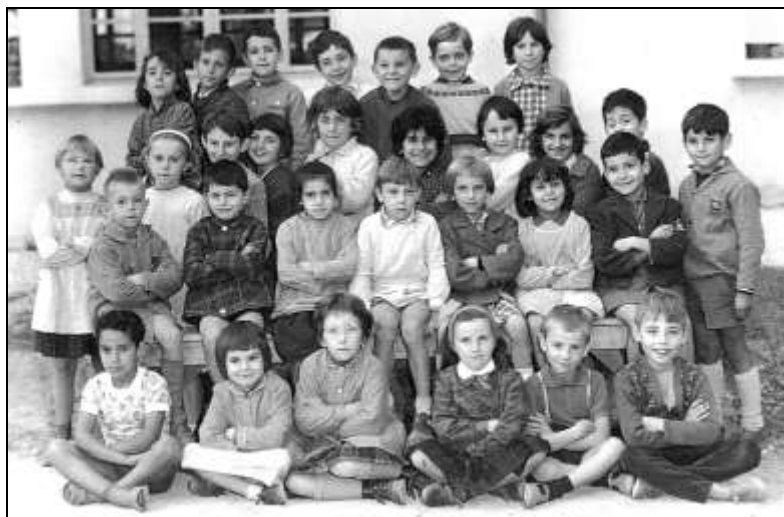
école de Dardennes



école de Dardennes (1965)



école de Dardennes (1965)



école de Dardennes (1965)



école de Dardennes



école de Dardennes (1966)



école de Dardennes (1966)



école de Dardennes (1966)



école de Dardennes



école de Dardennes (1966-67)



école de Dardennes (1967)



école de Dardennes (1968)



école de Dardennes



école de Dardennes



école de Dardennes



M. Theisseire Jean
Instituteur à l'école de Dardennes de 1970 à 1999

ECOLE COMMUNALE
PLACE VERDUN
Chemin de l'Oratoire

Entretien avec M. ROCCHI Philippe

Je suis venu pour la première fois au Revest les Eaux pour le mariage de ma sœur aînée. Puis avec mes parents, et afin d'éviter les bombardements sur Toulon, nous sommes venus habiter le Village de 1942 à fin 1944. Après la guerre, j'ai suivi pendant 5 ans mes études à Rouvière (Bd. de Strasbourg à Toulon).

A partir de 1951, j'étais à l'Ecole Normale de Draguignan et en 1956 je commençais ma carrière d'instituteur à l'école de la Rivière neuve à Toulon (35 élèves). J'avais obtenu ce poste parce que j'avais accepté d'effectuer des activités au sein de l'Amicale laïque de l'école.

Un an après, j'obtins ma mutation au Revest les Eaux à l'école Jules Ferry. Il y avait 4 instituteurs dont Mme Roché et M. Isnard. Au début j'avais plus de 30 enfants (en cours élémentaire 2 et en cours moyen 1). Les excellentes relations que nous avions avec le maire, M. Sauvaire Alphonse, ont permis un travail passionnant malgré le nombre d'enfants important. Les parents de ces enfants avaient des origines modestes et nous faisaient entièrement confiance. Alors je m'appliquais de mon mieux afin que leurs enfants réussissent soit le concours d'entrée en 6^{ème} soit le certificat d'études primaires par exemple en organisant bénévolement des cours du soir et des séances éducatives sportives. Je suis resté à l'école du Village jusqu'en 1976.

En 1976, j'ai été un des premiers instituteurs à être nommé à « L'École Communale » à La Salvatte, place Verdun, qui venait d'être inaugurée. Elle porte ce nom car le maire, M. Vidal, voulait que « cette école soit ancrée dans la commune ». C'est ce côté symbolique qui fut retenu. Avec Mme Bonavita (conseillère municipale), nous souhaitions lui donner le nom de M. Vidal qui refusa. Dès son ouverture, il y avait 7 classes dont une pour les enfants des gitans du camp de la Ripelle. C'était une très belle école et, en plus, grâce à M. Vidal, il y avait de nombreuses activités annexes : sorties CRAPA, classe de neige, piscine, patinoire. J'ai été le premier directeur de cette école et Mme Giraud la première directrice.

J'ai pris ma retraite en 1986 et j'écoute parfois le disque qui a été gravé lors de la fête du Bourget en 1982 pour le centenaire de l'école laïque :

il est toujours utile de rappeler que l'école est gratuite depuis 1881 et laïque et obligatoire depuis 1882.



**Affiche réalisée en 1984
par le Comité National d'Action Laïque**

Nos Instituteurs et Institutrices de ces 30 dernières années

Cette liste a été établie à partir de nos souvenirs et de nos diverses recherches: toutes nos excuses si nous avons oublié un de nos instituteurs ou institutrices.

Ecole Communale, Place Verdun

1976	->	Giraud Marie	->	1977
1976	->	Salomon Jacqueline	->	1979
1976	->	Fromager Geneviève	->	1980
1976	->	Rocchi Philippe	->	1986
1976	->	Bertaudon Geneviève	->	1998
1976	->	Wicky Mireille	->	2003
1977	->	D'Ollonne Christian	->	en activité
1979	->	Meugnot Hélène	->	en activité
1980	->	Mauro-Carmona Rosita	->	1983
1980	->	Montanié André	->	1981
1981	->	Nouveau Eline	->	1982
1983	->	Leblanc Marie-Christine	->	2005
1984	->	Noir Michèle	->	1986
1985	->	Cordonnier Evelyne	->	1987
1986	->	Vinolo André	->	1993
1987	->	Laggarigue Pascale	->	1988
1988	->	Bellot Jacqueline	->	1999
1988	->	Hennequin Florence	->	1989
1989	->	Issenjou Laurent	->	2002
1990	->	Langlois Danielle	->	1991
1991	->	Daumas Roland	->	1993
1992	->	Agius Patricia	->	1993
1993	->	Pons Isabelle	->	1994
1993	->	Tristani Corinne	->	1994
1993	->	Farrudja Serge	->	1994

1993	->	Baldo Danièle	->	1994
1994	->	Mandelli Evelyne	->	en activité
1994	->	Bourrely Robert	->	1997
1995	->	Dantzer Sylvie	->	1995
1995	->	Werst Elisabeth	->	1996
1995	->	Louage Florence	->	1996
1996	->	Dancet Annie	->	2003
1996	->	Ille Jean-Jacques	->	1999
1996	->	Sardi Marlène	->	1997
1996	->	Chalaye Sandrine	->	1997
1997	->	Milin Carine	->	1999
1997	->	Huber Martine	->	en activité
1997	->	Guittonneau Christine	->	1998
1998	->	Faure-Rocailleux France	->	1999
1998	->	Chedmail Agnès	->	1999
1999	->	Dancet Patrick	->	2003
1999	->	Louchet Michelle	->	2000
1999	->	This Emmanuelle	->	2000
1999	->	Buvry Séverine	->	2000
1999	->	Caréna Nathalie	->	2000
1999	->	Bossuet Philippe	->	2000
2000	->	Mattéoli Florian	->	2001
2000	->	Moncomble Ludmilla	->	2002
2000	->	Peuron Sylvie	->	en activité
2000	->	Tassel Magali	->	2002
2001	->	Courbe-Michollet Etienne	->	en activité
2002	->	Bindi Olivier	->	2005
2002	->	Roure Magali	->	2003
2002	->	Rioualen Fabienne	->	en activité
2003	->	Rouvière Florence	->	en activité
2003	->	Ollivier Jean-Luc	->	en activité
2003	->	Nacci Mireille	->	2004
2004	->	Leca Laurence	->	en activité
2005	->	Pecnard Aurélie	->	en activité
2005	->	Torelli-Porte Corinne	->	en activité



école communale (1978-79)



école communale



école communale (1979-80)



école communale (1980-81)



école communale (1981-82)



école communale (1981-82)



école communale (1982-83)



école communale (1983-84)



école communale (1984)





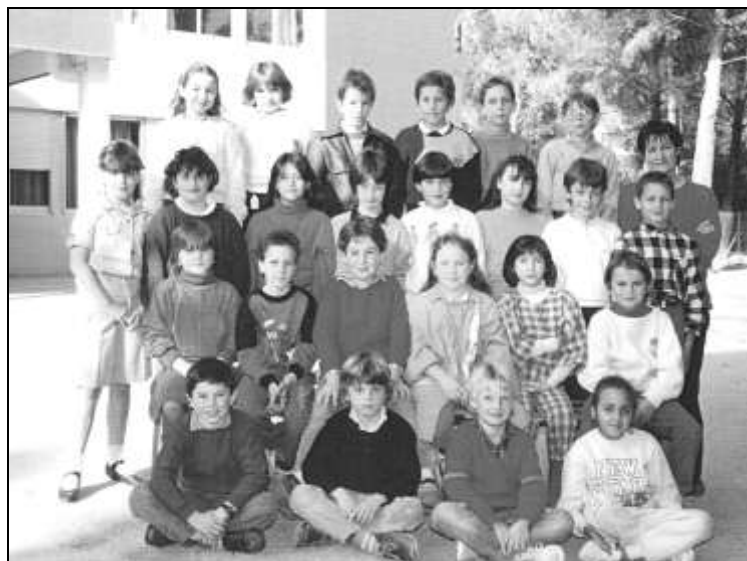
école communale (1985)



école communale (1985-86)



école communale (1986)



école communale (1986)



école communale (1986-87)



sortie en Italie (1987)



école communale (1987-88)



école communale (1987)



école communale (1987)



école communale (1988)



école communale



école communale



école communale



Gaspard de Besse, joué par les élèves de l'école communale (1988)



Bicentenaire de la Révolution, Le Revest les Eaux (1989)



Bicentenaire de la Révolution, Le Revest les Eaux (1989)
Cahiers de doléances



Bicentenaire de la Révolution, Le Revest les Eaux (1989)



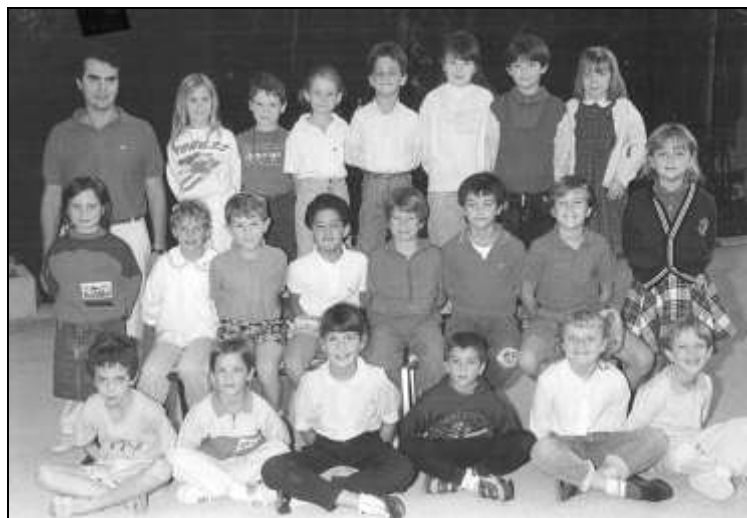
école communale (1989)



école communale (1988-89)



école communale (1989-90)



école communale (1989-90)



école communale



école communale



école communale



école communale (1987-88)



école communale



école communale



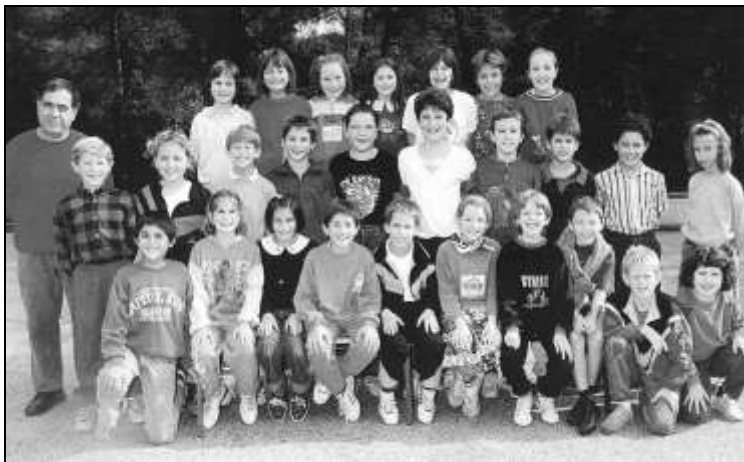
école communale (1992-93)



école communale (1992-93)



école communale (1991-92)



école communale (1991-92)



école communale (190-91)



école communale



école communale (1994)



école communale (1992-93)



école communale



école communale (1993-94)



école communale (1994-95)

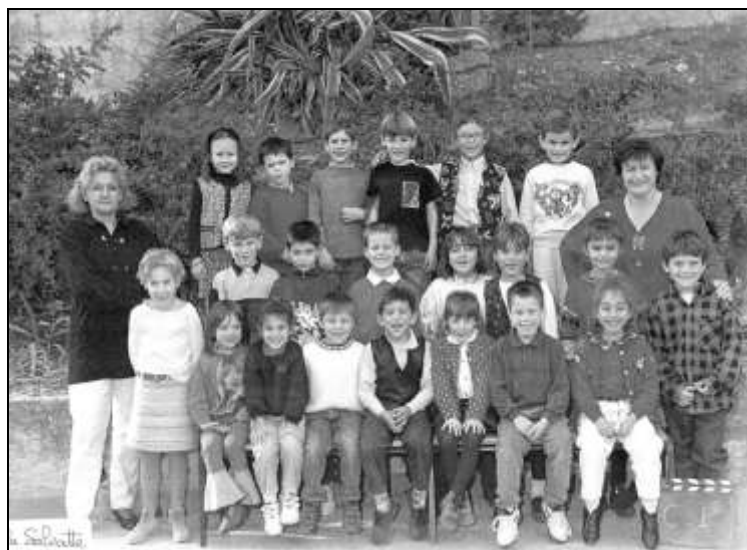


école communale (1994-95)





école communale (1995-96)



école communale (1995-96)



école communale (1995-96)



école communale (1996-97)



école communale (1996-97)



école communale (1997-98)



école communale (1997-98)



école communale (1998-99)

ECOLE MATERNELLE JULES FERRY
Bd d'Estienne d'Orves

Cette école a été inaugurée, dans ses nouveaux locaux, le 5 septembre 1997 à 10 heures en présence de Mme Fénassille Janine, Maire du Revest les Eaux, M. Falco Hubert, Président du Conseil général, M. Pascal Mailhos, Secrétaire général de la Préfecture, M. Jean-Pierre Giran, Député, Mme Baudillon Inspectrice honoraire et M. Jean-Paul Gerbaud Inspecteur, représentants l'Inspecteur d'Académie.

Selon la presse, pour une construction de 3 classes, il a fallu un budget total de 6,5 millions de francs.

Les enseignants nommés la première année sont :

- Nabeti-Pelizzari Anne,
- Cressent Pascale.

Entretien avec Mme CRESSENT Pascale

Toutes les communes ne peuvent s'enorgueillir de pouvoir construire une école. Le Revest les Eaux a cette chance. A l'origine maternelle à classe unique, l'école Jules Ferry a vu naître une classe supplémentaire en 1995. Les adhérents du foyer des anciens ont volontiers laissé leur local, l'actuelle salle des Minots, à disposition des enfants nouvellement inscrits.

La configuration des bâtiments n'étant pas adaptée, il a fallu y remédier. Un projet de construction fut alors lancé par l'équipe municipale sous le mandat de Monsieur Vidal, maire.

Démarrés en octobre 1996, les travaux de construction s'achevèrent en août 1997.

Le plaisir de bénéficier de nouveaux locaux nous a fait oublier les nuisances du chantier si proche (espace dans la cour restreint, nuisances sonores des engins de transports et de construction, etc.).

Grâce à une autorisation spéciale de l'Inspection Académique et couverts par une assurance contractée par la mairie, les enseignants ont pris possession de leur nouvelle école début septembre afin d'être efficaces dès la rentrée officielle.

Nous ignorons les raisons qui ont repoussé la date de l'inauguration initialement prévue avant la rentrée scolaire. C'est donc en présence des enfants, très confortablement installés dans leurs magnifiques classes, que les personnalités officielles ont découvert les locaux, étonnées, du calme et du sérieux de ces petits élèves attentifs.

En fin de matinée, un discours était prononcé, sous le préau, suivi d'un cocktail. Il est à déplorer que pour des raisons professionnelles et de sécurité évidentes les personnels enseignants et municipaux n'aient pu participer à cet épisode de l'inauguration. Seule la directrice, Mme Nabeti-Pelizzari, laissant ses élèves sous la surveillance de son adjointe, a pu y prendre part.

Nos Instituteurs et Institutrices de ces 30 dernières années

Cette liste a été établie à partir de nos souvenirs et de nos diverses recherches ; toutes nos excuses si nous avons oublié un de nos instituteurs ou institutrices.

Ecole maternelle Jules Ferry

1975	->	Babou Jeannine	->	1994
1994	->	Pellizzari Anne-Marie	->	2001
1995	->	Cressent Pascale	->	en activité
1999	->	Arrou-Vignod Isabelle	->	en activité
2001	->	Henquinez Pascale	->	2002
2002	->	Mura Martine	->	en activité



1996



1996-97



1996



1995



1997-98



1998-99



1998-99



1999-2000



1999-2000



2000



2000



2000-2001



2001-2002



2001-2002

DÉPARTEMENT

du Var

Le Revest

X

INSTRUCTION
du 2 janvier 1906,
n° 817.

DIRECTION

de Draguignan

DIRECTION GÉNÉRALE DES DOMAINES

INVENTAIRE

des biens dépendant d^{re} la Messe succursale
du Revest,
dressé en exécution de l'article 3 de la Loi
du 9 décembre 1905.

L'an 1906, le vingt six Février, à 2 heures du soir
En présence de MM. l'abbé Thomas, prêtre, desservant
l'Eglise succursale du Revest, et Artigue, président
du bureau des marguilliers de la dite Eglise,

Nous, soussigné, (nom)¹ Pierre, Sous-Inspecteur des
Domaines à Toulon, dûment commissionné et assermenté,
spécialement délégué par le Directeur des Domaines à Draguignan,

Arous procédé, ainsi qu'il suit, à l'inventaire descriptif et estimatif des biens de toute
nature dénomés par¹² la Messe succursale du Revest :

(1) La Fabrique particulière de... ou la Messe curiale de... ou le Conseil presbytéral de...

(2) Indiquer les noms, qualité et domicile des comparants. S'il y a des délégués, en ajouter : et en l'absence
de M... (nom et qualité du délégué) qui se comparent par leur qu'il ait été dûment convoqué, ainsi qu'il
résulte de (le procès-verbal de convocation) annexé au présent inventaire.

(3) L'inventaire est dressé en présence de témoins, ou dit : En présence de M... (nom, profession et domicile),
témoin requis en l'absence de M... qui se comparent par leur qu'il ait été dûment convoqué.

(4) Inspecteur, Sous-Inspecteur ou Receveur des Domaines à...

CHAPITRE II. — Biens de l'État, des Départements et des Communes

dont l'Administration municipale n'a que la jouissance.

N° d'ordre	DESCRIPTION DES BIENS.	ESTIMATION.
1	La Presbytère : maison à 2 étages sur 24 m. de chaussée, située sur l'écart, à côté de l'église, contre la mur. Est de laquelle elle se trouve adossée. Construite en 1852 par la Commune, elle figure sur le plan cadastral, Sect. A, no 16, pour une superficie de 67 m. 2. La valeur de l'immeuble est d'environ 5000. Il a été déclaré que tout le mobilier appartenant à la Presbytère était la propriété privée de M. le Curé.	5000

(1) Le Préfet, le Maire, le Conseil municipal, etc.

CHAPITRE II. — Biens de l'État, des Départements et des Communes

dont l'État n'a que la jouissance.

N° d'ordre	DESCRIPTION DES BIENS.	ESTIMATION.
1	Le Presbytère = maison à 2 étages sur rez-de-chaussée, située au Nord, à côté de l'église contre la mur lat. de laquelle elle se trouve adossée. Construite en 1852 par la Commune, elle figure sur le plan cadastral, Sect. A, no 16, pour une superficie de 67^m 9. La valeur de l'immeuble est d'environ Il a été déclaré que tout le mobilier garnissant le Presbytère était la propriété prise de l'État.	5.000

DECLARATIONS CONCERNANT L'ACTIF ET LE PASSIF

M. aut.

OBSERVATIONS D'ORDRE GENERAL

L'estimation faite d'autre part en vue de l'agent du Commerce

Le présent inventaire et le classement qu'il comporte sont établis sous droits et moyens de l'Etat et des parties récoorés.

Sur notre réquisition, MM.⁽¹⁾ *Thomas, curé, et Astruc, Président* ont déclaré qu'à leur connaissance il n'existe pas d'autres biens susceptibles d'être inventoriés que ceux portés au présent procès-verbal.

De

MM.⁽²⁾

après par nous de déclarer qu'à leur connaissance il n'existe pas d'autres biens susceptibles d'être inventoriés que ceux portés au présent procès-verbal, ont redonné de leur cette déclaration.

En conséquence, nous avons clos le présent inventaire contenant 2 rôles, dont renvoi et 12 mots rayés, le 16 Février 1906 à 2 heures et 1/2 de soir.

et, après lecture faite, nous l'avons signé avec MM.⁽²⁾

— nous l'avons signé seul, les comparants ayant refusé de le revêtir de leur signature.

h. l. J. J. J.

(1) Noms des représentants légaux de l'établissement.

(2) Noms des comparants ou des témoins.

LES RÉGENTS DES ÉCOLES AU REVEST DE 1610 À 1789

par Roland Vernet

(Extrait du Bulletin des Amis du Vieux Revest)

La Société des Amis du Vieux Toulon et de sa Région a publié en 1926 dans le bulletin n° 11 (pp 197 - 218) une étude du Commandant LAFLOTTE intitulée *LE REVEST ET SES ÉCOLES DE 1610 À 1789*. L'auteur a patiemment étudié les archives municipales de cette époque ; il indique scrupuleusement les cotes (BB 2 f° 32 ou CC 115 par exemple) pour chaque fait signalé.

Ce recensement des régents des écoles, ainsi les nommait-on même s'ils ne dirigeaient qu'une classe, nous aide à comprendre un peu leurs conditions de vie au Revest lès Toulon.

EMPLOI PRÉCAIRE

Ce qui frappe d'abord c'est la précarité de l'emploi. En 179 ans, 71 régents exercèrent leur art ce qui représente une moyenne de 2 ans et demi de présence par titulaire. Ce mouvement du personnel, nous dit l'auteur, est dû à cette idée persistante, à cette époque, au Revest comme ailleurs, qu'il était nécessaire de remplacer annuellement tous les employés municipaux ; les consuls, eux-aussi, étaient soumis à la même règle. Or le régent, qui avait signé un bail annuel avec le Conseil des habitants et qui, de ce fait, recevait des gages de celui-ci, était un employé municipal. On voit, par exemple, en 1678 Barthélémy Vidal quitter son poste pour le céder à Barthélémy Artigues, alors trésorier de la communauté ; et en 1679 Barthélémy Artigues reprend son poste de trésorier et Barthélémy Vidal redevient régent des écoles.

PROBLÈMES DE RECRUTEMENT

Cette habitude et l'exigence de qualité imposée aux régents posent des problèmes de recrutement. On se heurte parfois à la rareté des candidatures. C'est pourquoi, en 1725, le valet de ville ira chercher un successeur au régent démissionnaire en cours d'année, et à cet effet on lui vota une paire de souliers. C'est un prêtre de Sénez (près de Castellane) qui accepta le poste. Rares furent les régents revestois ; on compte 5 natifs du Revest et 8 prêtres exerçant au Revest. Louis Bernard, lui, était de Six-Fours (1611), Raymond Augias de La Garde (1684), N. Latour de Solliès (1726) Melchior-Honoré Roux de Signes (1755), Pierre Clary du comté de Nice (1756), N. Maillet de Signes (1766), Honoré Potonier de Cotignac (1767). Si le régent donnait satisfaction son bail était renouvelé, ce qui assurait la continuité de l'enseignement. Tenir l'école ouverte et être assuré d'un enseignement de bonne qualité était un gros souci pour la municipalité. Les candidats ne présentaient pas tous les conditions requises et, faute de mieux, il fallut parfois signer le bail. Mais la communauté n'hésitait pas à dénoncer l'engagement si la situation devenait insupportable. Des régents furent renvoyés au bout de quelques mois : le 12 août 1646, le prêtre Jean Rossolin ne donnant pas satisfaction est renvoyé ; en 1705, Jean Paillou, âgé de 19 ans, est destitué attendu qu'il a négligé *"l'éducation de la jeunesse"* et qu'il a peu d'expérience ; en 1714, Sauvaire Lions, prêtre, est destitué, sur plainte des parents, car il manque d'assiduité ; il avait été engagé attendu que *"depuis la suspension de l'emploi, la jeunesse est d'une ignorance crasse."* (ainsi parlent les archives) ; en 1725, Joseph Pascal est renvoyé lui aussi : trop jeune, peu assidu, peu expérimenté. L'école n'est pas encore obligatoire mais la population tient à l'instruction de ses enfants (lire, écrire, compter) et exige du régent qu'il leur dispense une bonne éducation. Certains régents reprirent leur

poste deux et trois fois, soit rappelés, soit de leur plein gré, après des périodes d'interruption plus ou moins longues. Remarquables de stabilité furent Claude Faucon ou Falcon (1631-1639), Barthélémy Vidal (1672-1677) et surtout Joseph Teisseire (1733-1744).

DIFFICULTÉS ÉCONOMIQUES DE LA COMMUNAUTÉ

Si le Conseil tenait à la présence permanente d'un régent des écoles, il essayait cependant de le payer le moins possible car les finances du village connaissaient souvent des difficultés dues aux mauvaises récoltes en ce pays de montagne, aux impôts seigneuriaux aggravés quand les caisses de l'État et de la Province sont vides comme en 1710, année de gel terrible qui ruina les petits propriétaires. Les bruits de guerre aussi déstabilisaient les finances, ainsi la communauté dut payer, en 1629, 10 sous pour chaque homme requis à Toulon pour la réfection des remparts et 350 livres en 1707 pour le contingent mobilisé à Toulon. L'entretien des bâtiments municipaux ne peut pas toujours être assuré, c'est ainsi qu'il faut louer une maison pour l'école en 1680 *"la maison commune étant devenue inhabitable"* ; et le clocher menace ruine et l'hôpital de la Miséricorde est délabré. Il fallait parfois emprunter au seigneur. Il arrive que l'école soit fermée provisoirement car on ne peut payer le régent : 1619 (mauvaise récolte, emprunt, menace de peste), 1629 (menaces de contagion, guerre) ; 1657-1659 (bruits de contagion : la peste) ; 1707 (guerre dévastatrice : le prince Eugène assiège Toulon et ravage les campagnes et, bien sûr, Le Revest) ; 1710 (terrible nuit du 7 février qui gela tous les oliviers et augmentation de la taille ; l'école ferme le 11 mai 1710 *"attendu qu'il n'y a plus d'enfants à instruire, soit par la mort, soit par l'absence ou abandonnement de presque tous les habitants"* ; 1720-1722 (la peste: une grande partie de la population meurt).

DES GAGES PEU ATTRAYANTS

Les gages du régent lui sont versés par quartier (trimestre), celui de l'été, période de vacances, était moins élevé. Son salaire, comme celui des employés communaux, n'était pas très rémunérateur. Lors de l'établissement du bail, les deux parties se mettaient d'accord sur le montant des gages, et le Conseil dut parfois se plier aux exigences du candidat, sous peine de n'avoir personne à placer sur le poste ou parce que le prétendant, connu, avait de solides références. Un complément de salaire leur était fourni par les parents d'élèves eux-mêmes. En effet, obligation leur était faite de nourrir le régent chez eux. Par la suite, les familles furent astreintes au paiement d'une certaine somme plus ou moins élevée selon le degré d'instruction de l'enfant. Ainsi, apprend-on qu'en 1678, le régent Barthélémy Artigues, Revestois, reçoit 6 livres supplémentaires pour la nourriture qu'il n'a pu prendre chez l'habitant. Et son successeur, en 1679, Barthélémy Vidal, qui est payé 48 livres, sera nourri par les parents ou percevra de ceux-ci, s'ils veulent échapper à cette obligation, mensuellement, par enfant, 7 sous s'ils "*lisent et escribent*" et 4 sous s'ils ne peuvent que lire. En 1684, Raymond Augias perçoit 60 livres par an plus la nourriture à fournir, alternativement, pendant un mois par lui-même, et le mois suivant par les parents, moyennant 7 sous pour ceux qui apprennent à lire et à écrire et 5 sous pour les autres. Cette augmentation de salaire ne vise pas à favoriser le régent mais à suivre l'évolution du coût de la vie.

La valeur de la livre a varié selon les lieux et les époques. La livre valait 20 sous. Le sou valait 12 deniers. Le franc remplace cette unité de compte le 18 germinal an III, entrant dans le système métrique nouvellement créé. En 1665, Vitalis gagne 45 livres puis 48 deux ans plus tard. L'auteur de l'étude nous dit qu'à cette époque, la viande de mouton coûte 3 sous la livre, une tête de mouton avec la langue et les pieds 4 sous la livre, une tête

d'agneau 6 sous la livre, le poisson de 3 à 6 sous la livre, et le pain (selon l'abondance de la récolte) de 15 à 36 deniers la livre (entre 1650 et 1750). En 1611, Louis Bernard est payé 30 livres par an. En 1660, Barthélémy Vidal perçoit 36 livres. Puis les augmentations se succèdent : 44 livres en 1672 ; 48 livres en 1679 ; 60 livres en 1684 ; 70 livres en 1692 ; 90 livres en 1705 ; 105 livres en 1716 est le point culminant ; les salaires oscillent ensuite entre 60 livres et 90 livres.

Étaient-ils logés ? Ce n'est qu'en 1756 que le bail de Pierre Clary évoque le logement : il percevra 60 livres pour son travail et 18 livres pour la location d'une maison. En 1759, Louis-Abram Issautier exige 90 livres, le logement et une petite rétribution scolaire. Il l'obtient, mais les habitants, les consuls excédés finissent par supprimer les fonctions de maître d'école "*attendu que les enfants ne font aucun progrès*". (Elle sera rouverte en 1762). En 1766, N. Maillet lui aussi est logé, perçoit 90 livres de gages et, ce qui apparaît pour la première fois dans les archives, une rétribution scolaire mensuelle s'élevant à 6 sous par enfant à l'alphabet, 10 sous pour les plus avancés, 15 sous pour ceux à l'écriture. La question du logement ne se posait pas si le régent était prêtre du Revest.

DES MAÎTRESSES POUR LES FILLES

L'enseignement dispensé aux filles par une maîtresse n'apparaît que deux fois dans les archives. Donné par des religieuses, il ne faisait pas l'objet d'un bail. Toutefois, en 1709, à la demande du curé Jean Teisseire, régent des écoles, on alloue 18 livres à soeur Catherine Teisseire "*qui a exercé jusqu'ici gratuitement*" Mais les gages de Jean Teisseire en seront d'autant diminués. En 1763, on adjoint une institutrice au régent, Marguerite (pas de nom de famille) qui reçoit 6 livres par quartier.

LISTE DES RÉGENTS

Le commandant LAFLOTTE termine son étude par l'énumération des régents successifs de cette longue époque. Des Revestois actuels y trouveront avec plaisir leur patronyme. Il peut être intéressant de rapprocher cette liste de celles des consuls de cette époque que notre président-fondateur Charles Aude avait publiées dans les bulletins 1 et 2 de l'Association.

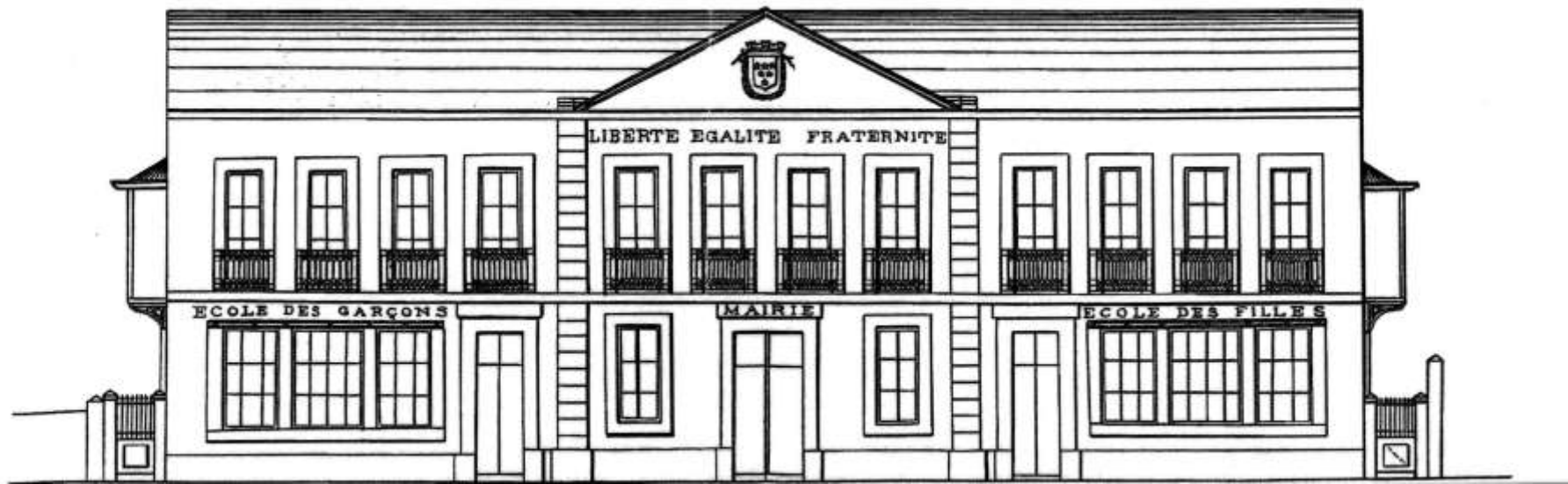
avant 1610	pas d'archives	
1610	Étienne CODROU ou CODRON	
1611	Louis BERNARD	prêtre
1612	Pierre DOMET	
	Antoine LAURE	
1613-1615	Louis BERNARD	
1616-1617	Honoré JULLIAN	
1618	Barthélémy de GOURDONNE	
1619	Gaspard VIDAL	prêtre
1620	école fermée pour cause de peste	
1621	Jean TEISSEIRE	
1622	Gaspard VIDAL	
1623	Claude FAUCON	
1624	Jacques VITALIS	
1625-1628	Pierre SAUVAIRE	prêtre du Revest
1629	Louis VIAL	
	école fermée (guerre, contagion)	
1630	H. HERMITTE	
1631-1639	Claude FAULCON ou Fulconis	

1639	Barnabé SALVATORIS	
1640-1644	Claude MICHAËL	
1645	Jean ROSSOLIN	prêtre
1646-1648	M. MASSEBOEUF	prêtre (vicaire)
1649-1650	Laurent AUGÉ	
1651-1653	Jules CINÉ	
1654-1656	Honoré BARGETTON	
1657-1659	école fermée pour cause de peste	
1660-1661	Barthélémy VIDAL	
1662-1670	Claude VIDAL ou Vitalis	
1670-1671	Vincent FOURNIER	
1672-1677	Barthélémy VIDAL	
1678	Barthélémy ARTIGUES	
1679	Barthélémy VIDAL	
1684-1685	Raymond AUGIAS	
1686	Jacques DE LA FONTAINE	
1686-1692	Raymond AUGIAS	
1692-1697	Jean BARRALIER	
1697-1698	Elzéar COULOMIER	prêtre du Revest
1699-1702	François GROS	
1703	Louis GUËS	
1704	Jean PAILLOU (?)	
1705	Pierre LATOUR	
1705	Jean TEISSEIRE	prêtre
1707	école fermée : guerre	
1708	Jean TESSEIRE	
1710	école fermée : gel ; lourdes taxes	
1714	Sauvaire LIONS	prêtre
1715	Joseph TEISSEIRE	prêtre secondaire

1716	Sauvaire LIONS	
1720 - 1722	école fermée : grande peste	
1723	Guillaume LEMONNIER	
1724	Père LAUTIER	religieux
1725	Joseph PASCAL	prêtre
	P. GAUTTIER	
1726	Jean BAUCHIER	prêtre
1728-1732	Honoré CHRIST	prêtre secondaire
1733-1744	Joseph TEISSEIRE	curé du Revest
1744	Sauvaire LIONS	
1749	ICARD	
1750	GASTINEL	
1755	Melchior-Honoré ROUX	
1756	Pierre CLARY	
1758	Louis PÈBRE	
1759	Louis-Abraham ISSAUTIER	notaire
1760	abbé LAURE	prêtre
1761	Augustin BALDOU	
1762	abbé LAURE	
1763		
1766	N. MAILLET	
1767	Honoré POTONNIER	
1768 - 1769	CHABAUD	
1770 - 1783	rien aux archives	
1783	Claude WILLY	
1785 - 87	Charles-François MAILLET	
1788	BILLY	
1789	BELLOS	

Le Rerest et son Ecole laïque

Plan de la façade principale de l'école-mairie du Rerest (1910)



Merci à nos institutrices et instituteurs rerestois qui nous ont appris, à l'école laïque :

Liberté Egalité Fraternité.

Merci à l'école de la République.

